

VILLE DE LOUVIERS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AVRIL 2016

PRESENTS : M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. LECUYER, Mme ROUZEE, MM. LE ROUX, PIRES, Mme LANGEARD, Adjoints, MM. JUBERT, DUVERE, JUHEL, Mme TOUMERT, M. BAZIRE, Mme BOISSEL, M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, MM. SAVY, YUNG, RENONCOURT, CANIVET, Mme JEANNE-TELLIER, M. VASSARD Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme OUADAH à Mme CARON-DOUBET
- M. WUILQUE à M. LECUYER
- Mme VAYRAC à Mme ROUZEE
- Mme HOFFMANN à Mme BOISSEL
- Mme LEMAN à Mme TERLEZ
- M. MARTIN à M. YUNG
- Mme DUMONT à M. RENONCOURT

ABSENTE : 1 (V. JULLIEN-MITSIENO)

M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h36.

M. le Maire désigne Charles SAVY secrétaire de séance qui procède à l'appel.

M. le Maire constate le quorum atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

QUORUM

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 32

M. le Maire indique aux conseillers municipaux présents qu'ils devront, après adoption du budget primitif signer tous les documents financiers en fin de séance. Il rappelle par ailleurs aux membres présents de signer la feuille d'émargement du précédent conseil qui s'est tenu le 29 février 2016.

M. le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour puis demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le compte rendu du précédent conseil en date du 29 février. Aucune remarque n'étant formulée M. le Maire considère que celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il fait ensuite état des décisions prises depuis le dernier conseil, en vertu des délégations transmises par le conseil municipal.

M. le maire informe l'assemblée qu'une demande de fonds de concours concernant la halle semi-couverte a été votée lors du dernier conseil d'agglomération, pour un montant de moins de 600 000 €, correspondant à 50% du montant total de l'investissement.

M. Le Maire donne ensuite la parole à Mme Terlez concernant la première délibération qui a pour objectif le changement de statut juridique de l'actuelle régie des deux aires.

N°16-040

REGIE DES DEUX AIRES – Changement de statut

Mme Terlez fait un bref rappel sur l'histoire de la Régie des Deux Aires.

Elle précise que celle-ci a su aujourd'hui trouver une vitesse de croisière avec un projet assez novateur qui est la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement des circuits courts et du bio.

Elle souligne l'important travail réalisé depuis la création de la Régie des deux aires pour apporter aux crèches, aux élèves et aux personnes âgées se trouvant dans des résidences par le biais du portage de repas, des produits de qualité, avec environ 30% de bio et de local.

Les communes de Louviers, de Pont de l'Arche et du Manoir souhaitent aujourd'hui se réunir dans un syndicat intercommunal à vocation unique en vue de la production des repas collectifs. Le Conseil municipal de Pont de l'Arche a délibéré favorablement le 31 mars 2016 et celui du Manoir doit se prononcer le 8 avril prochain.

Mme Terlez indique en effet que la Régie des deux aires dispose d'un outil de production qui est particulièrement performant mais qui n'est pas utilisé au maximum. Cet élargissement des convives, via le changement de statut juridique, devrait d'une part permettre d'optimiser la structure et d'obtenir d'autre part une baisse des prix de production de repas.

M. Yung précise que depuis la création de cette régie, le but était de chercher à augmenter les communes participantes. Il émet néanmoins des doutes sur la nécessité de transformer le statut juridique de la structure. Il pense en effet, sur le plan pratique, qu'il serait peut-être préférable de rester sur une régie simple. Il considère en revanche que cette initiative positive, permettra à d'autres communes de s'y associer.

M. Vassard intervient et dit que concernant cette question technique, une régie intercommunale ou alors une société publique locale avec plusieurs actionnaires publics, existe, mais que transformer une entreprise publique industrielle à savoir la régie des deux

airelles en une institution qui, à priori, n'aurait pas forcément vocation à vendre ou à fabriquer des produits, c'est une autre chose...

Mme Terlez répond que la régie des deux aires est une régie personnalisée et donc qu'elle ne dispose pas de vocation commerciale, qu'elle ne peut fournir les repas qu'à des établissements publics, en l'occurrence, à la ville de Louviers et éventuellement, après délibération et convention avec d'autres collectivités.

M. le Maire précise qu'après études juridiques, la forme la plus adaptée est le syndicat. Bien sûr la période n'est pas propice à la création de nouvelles structures intercommunales de type « syndicat », néanmoins cette démarche validée par le Préfet sur le principe entre totalement dans la logique de mutualisation initiée par l'Etat et portée sur le territoire par l'agglomération Seine Eure.

Après sollicitation de Monsieur Vassard, Mme Terlez précise que la contribution obligatoire demandée aux collectivités signataires sera déterminée à partir d'un coût de revient appliqué aux repas commandés. Ce coût de revient est composé de tous les frais fixes et variables inhérents au fonctionnement de la structure (portage financier inclus)

Elle ajoute qu'une délibération avec les statuts sera présentée à un conseil municipal ultérieur.

Les élus passent au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°16-041

FOYER L'ETAPE – ASSOCIATION JEUNESSE ET VIE – CONVENTION DE COOPERATION

Mme Terlez rapporte que le 5 septembre 2005 l'Association lovérienne d'Accueil et de Services pour Jeunes Travailleurs, gestionnaire du Foyer l'Etape à Louviers et l'Association Jeunesse et Vie de Vernon, ont fusionné. Depuis cette date l'Association Jeunesse et Vie est gestionnaire du Foyer de jeunes travailleurs de Louviers.

C'est cette dernière association qui a piloté le vaste projet de requalification du Foyer l'Etape qui a depuis accédé aux statuts de Résidence Sociale. L'ambition de ce projet est de porter l'équipement au niveau des besoins et aspiration de logement actuels des jeunes. L'accueil de ceux-ci sera élargi aux 16/30 ans qu'ils soient célibataires ou en couple et avec ou sans enfant.

A cette fin le foyer comporte 46 chambres, 16 T1 bis, 4 T2, 1T3 et 1T4, tous équipés en sanitaires et meublés.

Le projet social prévoit que le Foyer l'ETAPE soit un lieu de rencontre ouvert aux jeunes de l'agglomération et aux partenaires porteurs de projets en phase avec les orientations de la structure.

De nouveaux outils et équipements d'animation et de services ont été réalisés au sein du Foyer l'Etape qui permettent d'en faire un lieu de vie qualifiant pour ses résidents mais également un lieu de vie sociale ouvert à et sur l'extérieur favorisant un brassage social et générationnel ainsi que le développement de manifestations et activités socio-culturelles.

La ville de Louviers entend poursuivre sa participation à ce projet d'ouverture tel que défini par la convention initiale adoptée en 2007 et renouvelé en 2010 et en 2013.

La précédente convention est arrivée à son terme en février dernier, il est donc proposé de la renouveler à compter de cette date pour une nouvelle période de 3 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°16-042

ASSOCIATION JEUNESSE ET VIE – CONVENTION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Mme Terlez rappelle qu'en 2007, une première convention Point Information Jeunesse entre la Ville de Louviers et l'Association Jeunesse et Vie actait une convergence d'intérêts pour cet outil en direction des jeunes et son implantation au cœur de la résidence « L'Étape » située au 29 avenue Henri Dunant à Louviers.

La volonté de l'Association est de s'impliquer dans le schéma de la politique jeunesse de la ville et de développer une qualité de service pour le Point Information Jeunesse.

Ainsi, la ville et l'association souhaitent poursuivre cette coopération dont la finalité est de permettre aux jeunes du Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence Sociale « L'Étape », aux jeunes lovériens et plus généralement aux jeunes de la CASE, d'avoir un accès à une information et un accompagnement qui facilite leur intégration et leur insertion sociale et professionnelle.

Mme Terlez informe qu'un travail a été mené par la Chaloupe afin qu'il y ait une présence du point information jeunesse au plus proche des habitants et des quartiers. Il est par ailleurs à noter que la fréquentation du point information jeunesse à la Chaloupe est plus importante que celle constaté au PIJ de l'avenue Henri Dunant.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter les termes de la convention (jointe en annexe) entre l'association Jeunesse et Vie et la ville établie pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Une subvention annuelle de 19 400 € sera versée à l'association.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°16-043

**ASSOCIATIONS CEAPAC/LA FLOTTE DE LOUVIERS – 50^{ème} ANNIVERSAIRE –
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

M. le Maire rapporte que l'Association La Flotte est une association regroupant des marins, des anciens marins, des gens de mer provenant de la Marine nationale, de la marine marchande, de la pêche et de la plaisance.

Fondée au niveau national en 1891 à St Malo, elle a été reconnue d'utilité publique en 1926. En effet les missions remplies par la Flotte sont :

- de consolider les liens d'amitié et de solidarité qui unissent les marins,
- d'entretenir des liens étroits avec nos marines,
- d'en perpétuer les traditions,
- de maintenir le culte du souvenir.

La section de Louviers a été fondée en 1965 et a fêté son 50^{ème} anniversaire le dimanche 13 mars dernier : cette matinée a été l'occasion d'un défilé dans les rues de Louviers aux sons des cornemuses du Hombieux.

Fort de ces éléments il propose de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€, versée au CEAPAC par lequel transite les subventions adressées aux associations d'Anciens Combattants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°16-044

RESERVATION DE LOGEMENT – PROGRAMME LES COLIBRIS

Lors de sa séance du 29 juin 2015, le conseil municipal a accordé une garantie d'emprunt à Eure Habitat pour la réalisation du programme « Les Colibris », situé rue des Oiseaux. Ce programme compte 58 logements (51 logements collectifs et 7 logements individuels) qui seront livrés en juin 2016.

La Ville a garanti les emprunts mobilisés à hauteur de 10 %, quand le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure garantissaient respectivement 20 % et 70 % du montant.

En contrepartie de cette garantie, 20 % des logements construits doivent être réservés aux collectivités.

Les réservations sont donc réparties entre les collectivités à proportion de leur participation à la garantie d'emprunt, ce qui représente un logement pour la ville de Louviers.

La présente convention porte sur les modalités de mise en œuvre du droit de proposition prioritaire accordé à la commune sur ce logement.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention portée en annexe

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°16-045

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire précise, dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire présenté lors du dernier conseil, que l'assemblée est invitée à se prononcer aujourd'hui sur les taux de fiscalité directe locale.

Il précise au préalable, qu'en prévoyant un Conseil Municipal le 1^{er} avril, il aurait pu obtenir des informations consolidées concernant les dotations budgétaires, ce qui n'est pas le cas, les services de l'Etat n'ayant toujours rien transmis. Une Décision Modificative (DM) sera donc à prévoir lors du prochain conseil municipal.

Il réaffirme concernant l'équilibre général la volonté de l'équipe municipale de restaurer la capacité d'autofinancement de la ville et la diminution de la dette sans augmenter les impôts.

Il donne ensuite la parole à M. Lecuyer pour la présentation de la délibération.

M. Lecuyer rappelle :

- Que l'adoption des budgets locaux et le vote des taux font l'objet de deux décisions distinctes.
- Que le vote des taux détermine une partie substantielle du niveau des ressources des organismes publics, leur vote peut intervenir de manière concomitante ou postérieure au budget mais pas antérieurement puisque le produit fiscal constitue une variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire.
- Que la transmission des informations fiscales est assurée par les services fiscaux sur la base de l'Etat 1259 COM. Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties).
- Que Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les Services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, des évolutions éventuelles, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances, soit pour l'exercice 2016 (+) 1 %.

Ces points techniques rappelés, il précise que l'état fiscal 1259 transmis par les services fiscaux laisse apparaître un produit fiscal attendu de 10 280 090 euro à taux constants.

Cet état indique également des bases d'imposition 2016 estimées à hauteur de 39,62 millions d'euro contre 39,38 millions d'euro en bases effectives sur 2015, soit une progression de l'ordre de (+) 0.61% se décomposant de la manière suivante :

Libellés	Base 2015	Bases 2016	Variation bases	
			%	€
Taxe Habitation	20 757 080	20 986 000	1.10%	228 920
Taxe Foncière (bâti)	18 472 590	18 485 000	0.07%	12 410
Taxe Foncière (non bâti)	156 042	156 400	0.23%	358
Global	39 385 712	39 627 400	0.61%	241 688

A taux constants par rapport à l'exercice précédent, le produit fiscal évoluerait de la manière suivante :

Libellés	Taux 2015	Produits 2015	Produits 2016	Variation produit	
				%	€
Taxe Habitation	18.06%	3 748 728.65	3 790 072	1.10%	41 343
Taxe Foncière (bâti)	34.47%	6 367 501.77	6 371 780	0.07%	4 278
Taxe Foncière (non bâti)	75.60%	117 967.75	118 238	0.23%	271
Global		10 234 198	10 280 090	0.45%	45 891

Le Produit fiscal à taux constant évoluerait entre les exercices 2015 et 2016 à hauteur de (+) 0,45%, soit environ (+) 46 mille euro.

Au titre des allocations compensatrices, 522 mille euro avaient été perçus sur l'exercice 2015. Pour l'exercice 2016, ce sont 453 mille euro qui sont notifiés soit une baisse d'environ (-) 70 mille euro.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2015	2016	Variation	
			€	%
Taxe d'habitation	376 776	292 230	- 84 546	-22%
Taxe Foncière (bâti)	75 564	100 946	25 382	34%
a. Personnes de conditions modestes	18 284	11 365	- 6 919	-38%
b. Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	30 371	63 978	33 607	111%
c. exonération de longue durée (logements sociaux)	26 909	25 603	- 1 306	-5%
Taxe Foncière (non bâti)	7 721	6 982	- 739	-10%
Taxe professionnelle / CFE	62 274	52 813	- 9 461	-15%
a. dotation unique spécifique	62 274	52 813	- 9 461	-15%
b. abattement général de 16 % des bases			-	
TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	522 335	452 971	- 69 364	-13%

Globalement le produit fiscal additionné aux allocations compensatrices est donc en baisse sur l'exercice 2016.

Néanmoins et conformément aux engagements de la municipalité, il est proposé de maintenir pour l'exercice 2016 les taux adoptés en 2015.

Cette stabilité constitue, dans un contexte difficile pour les finances locales de réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, un effort particulier en faveur des contribuables lovériens, qui ainsi ne subiront pas, à situation inchangée, d'augmentation de la pression fiscale des taxes locales, hormis la revalorisation, des valeurs cadastrales, votée par la représentation nationale avec la Loi de Finances 2016.

M. Vassard rappelle que la Communauté d'Agglomération Seine-Eure finance beaucoup de choses et que les retraites n'ont pas augmenté depuis deux ans.

M. le Maire lui répond que ces éléments ne sont pas comparables. En effet, il précise que les dotations perçues par la CASE correspondent à une situation à un moment donné et notamment aux produits de fiscalité des entreprises perçus par la Ville au moment du transfert. Il rappelle qu'il s'agit ici ni plus ni moins que la traduction financière du cadre juridique au moment du transfert de compétences vers l'agglomération. Il ajoute que la CASE finance en parallèle des projets portés par les différentes communes du territoire en rapport avec les compétences qu'elle détient et qui lui ont été transférées.

Sur le sujet spécifique du niveau des retraites il rappelle qu'il s'agit d'une compétence d'Etat. En revanche et plus généralement sur le pouvoir d'achat des lovériens, un effort est instauré via une politique volontariste et ambitieuse afin de ne pas augmenter la fiscalité, mais de proposer en échange des solutions aux habitants disposant de petite retraite et aux Lovériens, à l'instar de la création d'une mutuelle solidaire.

Il donne par ailleurs comme autre exemple l'inauguration de la maison de la rénovation ayant pour objectif d'allouer des aides en ce qui concerne la rénovation énergétique de l'habitat. Les dépenses importantes liées aux fluides concernent aussi beaucoup de personnes, qui ont, en outre, des petites retraites, ce qui répond parfaitement à la politique souhaitée.

S'agissant de la rénovation énergétique, Mme Terlez ajoute qu'auparavant seuls les revenus inférieurs à 20 000 € par an et par foyer pouvaient prétendre à des aides, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui puisque les revenus supérieurs à 20 000 € par an et par foyer pourront également prétendre à des aides, soit de la Région, soit de l'Agglomération Seine-Eure.

Délibération adoptée par 31 voix pour et 1 abstention.

AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS ISSUS DE LA GESTION 2015

M. Lecuyer indique qu'en application de l'instruction M14 (Tome II, Titre 3, Chapitre 5), après avoir adopté le compte de gestion 2015 de Madame le Receveur, avoir constaté et adopté les résultats définitifs lors de l'adoption du Compte Administratif 2015, conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats comptables.

EXECUTION DU BUDGET 2015

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	23 580 413.72	25 626 744.78	2 046 331.06
	Section d'investissement	8 173 263.72	7 712 023.32	-461 240.40
		+	+	1 585 090.66
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		327 183.96	327 183.96
	Report en section d'investissement (001)	1 739 349.53		-1 739 349.53
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		33 493 026.97	33 665 952.06	172 925.09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	58 050.42	45 662.25	-12 388.17
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	58 050.42	45 662.25	-12 388.17
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	23 580 413.72	25 953 928.74	2 373 515.02
	Section d'investissement	9 970 663.67	7 757 685.57	-2 212 978.10
	TOTAL CUMULE	33 551 077.39	33 711 614.31	160 536.92

Le compte administratif de la ville de Louviers laisse apparaître aux termes de la gestion 2015, un excédent de fonctionnement propre à l'exercice de (+) 2 046 331,06 euro, soit un résultat après reprise de l'antérieur reporté de (+) **2 373 515,02** euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- un résultat d'exécution propre à l'exercice de (-) 461 240,40 euro
- Un solde antérieur reporté de (-) 1 739 349,53 euro
- Un résultat comptable consolidé de l'exercice de (-) **2 200 589,93** euro
- Un solde à financer des restes à réaliser de (-) 12 388,17 euro

Soit

- Un besoin de financement de clôture de la section de (-) **2 212 978,10** euro

En données consolidées, le compte administratif 2015 laisse donc un résultat affectable à la gestion 2016 de (+) **160 536,92** euro.

CONSIDERANT

- que le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
- que le résultat de la section de fonctionnement doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde,

en fonction de la décision de conseil municipal, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de **2 373 515, 02 euro en section d'investissement**, soit 2 212 978,10 euro au titre de l'affectation réglementaire et 160 536,92 euro au titre du financement de la section d'investissement sur l'exercice 2016.

Investissement	
Recette	2 419 177.27
<i>R1068 Affectation</i>	2 373 515.02
<i>Restes à réaliser</i>	45 662.25
Dépense	2 258 640.35
<i>D001 Antérieur Reporté</i>	2 200 589.93
<i>Restes à réaliser</i>	58 050.42

Adopté par 26 voix pour et 6 abstentions.

N°16-047

**AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT – REVISION
AP2015-2020**

M. le Maire rapporte que par décision du Conseil Municipal, la ville de Louviers a fait le choix de recourir à la technique des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dans la gestion de certaines opérations d'investissement qui dépassent, en terme d'exécution, le cadre annuel budgétaire.

Cette technique comptable a pour objectif principal de permettre la gestion pluriannuelle des engagements juridiques ayant une incidence financière, en accordant une autorisation de contractualiser dans un cadre pluriannuel.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de Programme correspondantes.

Par délibération N°15-026 du 20 mars 2015, le Conseil a décidé de procéder à la clôture des programmes de l'ancienne mandature, et à l'ouverture des programmes relevant de ses propres axes politiques, tout en étant conscient du besoin de consolidation à y apporter. Le principe des AP s'appuyant sur une notion de pluri annualité, il a été nécessaire de se doter

d'un Plan Pluriannuel d'Investissement qui décline l'ensemble des opérations d'équipement prévues pour un cycle d'investissement calé sur la durée du mandat. Ce PPI a été présenté aux partenaires financiers en novembre 2015 dans une logique de partenariat sur la durée du mandat.

Il est une composante forte de la prospective financière de Louviers, laquelle a été consolidée, par rapport à sa première version conçue courant 2015, de manière concomitante à l'élaboration du budget primitif 2016.

Ambitieux dans le contexte contraint des finances publiques locales, il répond évidemment aux capacités contributives de la ville en restant conforme à son profil financier.

Axe Politique	Opération	Montant dépenses	Montant recettes	Montant (dép - rec)
Embellissement de la ville	cœur de ville voirie mise en souterrain réseaux	5 408	2 186	3 222
Patrimoine communal	patrimoine bâtiments généraux patrimoine bâtiments petite enfance patrimoine bâtiments culture lieux de culte	7 841	1 725	6 116
Foncier et urbanisme	réserves foncières mise en œuvre PLU aménagements ANRU	2 329	0	2 329
Sécurité Tranquillité	programme vidéo surveillance	83	0	83
Nouveaux Equipements	Maison des Sports	3 636	2 350	1 286
		19 297	6 261	13 036

La quote-part du PPI gérée selon la technique des autorisations de programme est donc valorisée à 19,3 millions d'euro en dépenses et 6,3 millions d'euro en recettes soit un reste à financer de 13 millions d'euro.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit 5 axes politiques majeurs relevant d'une gestion pluriannuelle et se déclinant en un ou plusieurs programmes/opérations.

AXE 1 : EMBELISSEMENT DE LA VILLE.

Cet axe confirme la volonté de la municipalité de promouvoir l'image et l'attractivité de Louviers en développant le centre-ville.

- Cœur de ville

L'autorisation de programme 'Place aux Drapiers Halle Semi Couverte' est renommée 'Cœur de Ville' et répond à une approche plus large qui intègre au-delà de la halle semi couverte, la voirie du cœur de ville et l'ambition de la ville de Louviers de participer sous forme de subventions, aux démarches de rénovation et d'embellissement des logements du cœur de ville.

- Voirie – Aménagements qualitatifs

Ce programme regroupe la mise en valeur des entrées de ville et l'ensemble des projets récurrents portés par les gestionnaires de la compétence, la communauté d'agglomération et le Conseil Départemental.

- Mise en souterrain des réseaux

Dans la continuité de l'engagement de la ville d'enterrer les réseaux d'électricité, de téléphonie et d'éclairage public, ce programme pérennise le partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE).

AXE 2 : PATRIMOINE COMMUNAL

Avec 90 000 m² de bâtiments communaux dont une partie significative nécessite d'être rénovée la réhabilitation du patrimoine communal est un engagement fort de la municipalité, dans le respect des obligations réglementaires en termes de conformité, d'accessibilité et de développement durable. La notion de pluri annualité porte sur les bâtiments généraux, de la petite enfance et de la culture ainsi que sur les églises de la commune alors que les secteurs scolaire et sport seront gérés en approche annuelle.

- Réhabilitations des propriétés communales
- Patrimoine petite enfance
- Patrimoine culture
- ***Lieux de culte***

L'autorisation de programme 'Eglise Notre Dame Réhabilitation' est renommée 'Lieux de Culte' permettant ainsi d'y adosser les projets prévus pour l'église Saint Germain dans une logique de regroupement.

AXE 3 : FONCIER ET URBANISME

Cet axe traduit rigoureusement les engagements de la ville contractés auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, intègre deux opérations d'acquisition liées à des projets retenus, l'agrandissement du cinéma le grand Forum et le rachat de l'ancien site Henkel, et prévoit de saisir d'éventuelles opportunités foncières. Concernant l'urbanisme, le choix a été pris de reconduire les autorisations de programme de l'ancienne municipalité qui devraient se finaliser à court terme dans un logique de pérennité des méthodes. En effet, une dernière étude d'urbanisme concernant la ferme Mesnil devra être finalisée alors que la

Communauté d'Agglomération portera cette compétence à travers un PLUI. Quant au programme aménagement ANRU, le dossier de domanialité devrait être finalisé courant 2016, la pluri annualité concernant le maintien qualitatif du quartier Maison Rouge prévu par convention.

- Réserves foncières
- Mise en œuvre du PLU
- Aménagements ANRU

AXE 4 : SECURITE TRANQUILITE

Cet axe consiste également à finaliser l'opération engagée et à y apporter les améliorations voire les extensions des installations conformément aux décisions prises.

- Programme vidéo surveillance

AXE 5 : NOUVEAUX EQUIPEMENTS

La construction d'une maison des sports ayant été inscrite dans le contrat d'agglomération, son financement est désormais détaillé et valorisé dans une fiche projet qui lui est dédiée. Il est donc traduit sous l'axe « nouveaux équipements » et décliné selon un calendrier pluriannuel arrêté.

M. Le Maire propose que soit révisées les Autorisations de Programmes ouvertes le 20 mars 2015 et de les adosser au PPI tel qu'il est décliné dans le cadre de la prospective financière de la ville de Louviers.

M. Vassard demande ce qui compte être fait sur la place Ernest Thorel.

M. Le Maire lui répond que le magasin Lidl et le garage Citroën sont appelés à quitter la Place Thorel qui va faire l'objet d'importants travaux de requalification dans le cadre du projet « Cœur de ville ». Celle-ci pourra être d'avantage utilisée par les piétons et les cyclistes. Alors qu'il n'existe aujourd'hui aucun passage piéton, l'objectif est de pouvoir y concilier tous les modes de transport, mais aussi d'y ajouter du stationnement supplémentaire et d'y faire une entrée de ville embellie et attractive.

M. Yung demande si l'Ilôt Thorel Est fait bien l'objet d'un projet d'aménagement.

M. Le Maire répond qu'un appel à projets a été lancé par la municipalité visant à réhabiliter l'ilôt Thorel Est pour y prévoir une résidence senior, des logements en accession à la

propriété, des commerces et du tertiaire. D'un point de vue urbanistique, l'objectif est également de recréer des passerelles vers le centre-ville en y facilitant les accès. Il mentionne les contraintes de stationnement et précise que ce projet fera appel à des partenaires privés pour ne pas peser sur les finances municipales.

Le Conseil est invité à prendre acte de ces éléments

Adopté par 25 voix pour et 7 contre.

N°16-048

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016

M. le Maire indique que le budget primitif 2016 soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante trouve son équilibre en section de fonctionnement à 25,49 et 28,45 millions d'euro en section d'investissement, avec un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de l'investissement de 2,71 millions d'euro. Ce budget intègre les résultats issus de la gestion 2015 avec une affectation totale de l'excédent au financement de la section d'investissement.

Ce budget est élaboré en tenant compte des bases fiscales prévisionnelles notifiées par l'état 1259-COM mais présente une estimation des Dotations Globale de Fonctionnement et de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, leur publication n'étant toujours pas d'actualité à ce jour. Il fera donc l'objet d'un correctif budgétaire dès le conseil suivant leur notification.

En dépit des contraintes toujours plus fortes dans la continuité de la baisse des dotations de l'Etat, ce budget confirme dans ses grandes masses, les résultats constatés au compte administratif 2015.

Il propose, en section de fonctionnement, des produits courants estimés pour un montant de 25,5 millions d'euro, contre 25,46 millions d'euro au CA 2015, soit (+) 39 mille euro.

Au titre des ressources générales, c'est-à-dire des revenus courants de la collectivité hors produits liés à l'activité, c'est une baisse de (-) 487 mille euro qui est estimée pour cet exercice comptable.

L'évolution des ressources générales peut être décrite de la manière suivante sur la période 2012 à 2016 :

Ressources Générales : Fiscales et Dotations Etat

Milliers	2012	2013	2014	2015	2016	N/ N-1
DGF	4 218	4 106	3 873	3 345	2 887	- 458
DSU	731	743	814	821	821	-
Etat : Allocations compensatrices	585	571	542	522	453	- 69
FNGIR	106	108	108	108	108	-
DCRTP	58	57	57	57	57	-
(A) Dotations budgétaires	5 698	5 585	5 393	4 853	4 326	- 527
Evolution N/ N(-1) %	-1.95%	-1.98%	-3.44%	-10.01%	-10.85%	
Evolution N/ N(-1) €	- 113	- 113	- 192	- 540	- 527	
[B] Taxes Menages	9 697	9 941	10 090	10 240	10 280	40
Evolution N/ N(-1) €	326	244	149	150	40	
[A] + [B]	212	131	- 42	- 390	- 487	- 96

De manière analytique, le poste « fiscalité » est estimé pour un montant de 16,23 millions d'euro, soit une baisse d'un quart de point par rapport à l'exercice précédent de (-) 37 mille euro.

La fiscalité ménage avait été estimée, et présentée lors du débat d'orientation budgétaire sur la base d'une revalorisation des valeurs cadastrales de (+) 1%, progression votée par la Loi de Finances 2016. En réalité c'est une progression de (+) 0,45 % qui est notifiée, soit (+) 25 mille euro.

Le poste « Allocations Compensatrices » présente un recul significatif de (-) 10,1 %, soit (-) 69 mille euro et passe de 686 mille euro au CA 2015 à 617 mille euro au BP 2016.

	CA 2015	Budget 2016	Ecart CAN-1	
A1. Fiscalité	16 265	16 231	- 37	-0.23%
Directe - taxes menages	10 255	10 280	25	0.25%
EPCI - AC	4 554	4 554	0	-0.01%
Allocations Compensatrices	686	617	- 69	-10.11%
Indirecte	773	780	7	0.91%
DMTO	312	315	3	0.99%
Taxe electricity	300	300	0	-0.01%
TLPE - Dots voirie	161	165	5	2.85%

Le poste « dotations budgétaires » est quant à lui estimé pour un montant de 4,37 millions d'euro, contre un niveau de perception de 4,72 millions d'euro au Compte Administratif 2015, soit une baisse de 354 mille euro.

En l'absence de notification, la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) est retenue dans ce budget à hauteur de 2,887 millions d'euro contre 3,345 millions d'euro au CA 2015, soit une baisse de (-) 458 mille euro.

La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est reconduite sur la base du CA 2015, soit 821 mille euro.

La Dotation de Solidarité Communautaire évolue de (+) 105 mille euro et traduit l'impact de la neutralisation du FPIC suivant la politique conduite par l'Agglomération.

	CA 2015	Budget 2016	Ecart CAN-1	
A2. Dotations Budgétaires	4 729	4 375	- 354	-7.48%
DGF	3 345	2 887	- 458	-13.69%
DSU	821	821	0	-0.03%
EPCI - DSC	562	667	105	18.59%

Le poste « participations reçues » recense les versements de nos partenaires dans le cadre des différents dispositifs municipaux d'intervention. Il est inscrit pour un montant de 2,06 millions d'euro, contre 1,87 million constaté au CA 2015, soit une évolution de (+) 182 mille euro. Il progresse principalement sous l'effet des actions nouvelles dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse validées par la CAF, et des financements proposés par la direction de la culture dans le cadre de l'évènement Normandie Impressionniste auquel participe le musée de Louviers.

Les recettes en atténuation des charges de personnels prévues pour 917 mille euro dans le BP 2016, évoluent à hauteur de (+) 156 mille euro par rapport au CA 2015 et traduisent l'impact en année pleine du remboursement des salaires des agents de la 2RL conformément à la demande de la Préfecture, et les effets de la politique de recours aux emplois aidés.

Les hypothèses sur le poste « produits d'activités » affiche une évolution de (+) 97 mille euro au regard du CA 2015, la perception de la participation du 3^{ème} âge au projet de voyage 2016 pour (+) 20 mille euro et l'impact en 2016, de la mise en place des Produits Constatés d'Avance dans le cadre de la clôture de l'exercice 2015 pour le solde.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) a été prévu à la hausse à hauteur de (+) 48 mille euro en recettes et en parallèle une évolution de (+) 231 mille euro en dépenses, traduisant la dégradation du rang de la collectivité au titre de la DSU. Il est neutralisé par le reversement d'un surplus de dotation de solidarité, conformément à la décision prise par l'EPCI, de (+) 105 mille euro. Néanmoins cela constitue un nouveau point de recul des ressources disponibles puisque le solde du FPIC avait été positif sur l'exercice 2015 pour un montant de (+) 78 mille euro.

L'évolution des ressources courantes disponibles pour la collectivité, constatée au Compte Administratif 2015, et les prévisions au titre du budget primitif 2016 peut être décrite de la manière suivante :

		Exécution	2016		
		CA 2015	Budget 2016	Ecart CAN-1	
		25 456	25 495	39	0.15%
A1.Fiscalité		16 269	16 231	- 37	-0.23%
	Directe - taxes menages	10 255	10 280	25	0.25%
	EPCI - AC	4 554	4 554	- 0	-0.01%
	Allocations Compensatrices	686	617	- 69	-10.11%
	Indirecte	773	780	7	0.93%
	DMTO	312	315	3	0.89%
	Taxe electricité	300	300	- 0	-0.01%
	TLPE - Drts voirie	161	165	5	2.85%
	Divers	0	-	- 0	-100.00%
A2. Dotations Budgétaires		4 729	4 375	- 354	-7.48%
	DGF	3 345	2 887	- 458	-13.69%
	DSU	821	821	- 0	-0.03%
	EPCI - DSC	562	667	105	18.59%
A3. Participations reçues		1 874	2 056	182	9.72%
	CAF_PS	699	712	13	1.86%
	CAF Enfance-Jeunesse	492	523	30	6.19%
	CAF Autres	208	208	- 1	-0.25%
	CD 27	22	22	-	0.00%
	Région Hte Normandie	60	55	- 5	-8.33%
	Etats	42	70	27	64.75%
	TAP	217	218	0	0.21%
	EPCI	16	83	68	438.06%
	Autres	117	165	48	41.26%
A4 .Recettes Atténuation		761	917	156	20.47%
A5 .Produit d'activités		1 063	1 160	97	9.14%
A6 .Produit domaine et gestion		422	376	- 46	-10.87%
	Parc Locatif	108	110	2	2.18%
	Remboursements de frais	142	124	- 18	-12.47%
	RODP	98	96	- 2	-1.88%
	Autres	74	45	- 29	-38.77%
A7. Produits Exceptionnels		125	118	- 7	-5.56%
A8. FPIC		215	263	48	22.29%

Les Dépenses courantes sont estimées, conformément à la capacité à fonctionner calculée comme le résultat de l'équation budgétaire évoquée lors du débat d'orientation budgétaire, pour un montant de 21,77 millions d'euro contre 21,68 millions d'euro constatés au Compte Administratif 2015, soit une progression de (+) 92 mille euro.

Pour mémoire, la capacité à fonctionner est calculée en soustrayant aux ressources courantes de la section de fonctionnement le service de la dette, c'est-à-dire les charges financières et l'annuité en capital, afin de couvrir sur fonds propres et récurrents, les engagements passés. Les ressources propres d'investissement, dites ressources de couverture au sens de l'article L. 1612-4 du Code Général des Collectivités territoriales (FCTVA – Aliénations d'Actif – Taxes d'urbanisme) sont affectées dans leur globalité au financement des dépenses d'équipement.

	Exécution		2016	
	CA 2015 (8) = (6) + (7)	Budget 2016 (7)	Ecart CA N-1 €	%
I. Ressources courantes [A]	25 456	25 495	39	
A1. Fiscalité	16 269	16 231	- 37	-0.23%
A2. Dotations Budgétaires	4 729	4 375	- 354	-7.48%
A3. Participations reçues	1 874	2 056	182	9.72%
A4. Recettes Atténuation	761	917	156	20.47%
A5. Produit d'activités	1 063	1 160	97	9.14%
A6. Produit domaine et gestion	422	376	- 46	-10.87%
A7. Produits Exceptionnels	125	118	- 7	-5.56%
A8. FPIC	215	263	48	22.29%
A8. Antérieur reporté [002]	-	-	-	
II. Ressources de couvreur [B]	958	982	24	2.49%
B1. FCTVA	661	422	- 239	-36.13%
B2. Fiscalité d'urbanisme	126	50	- 76	-60.45%
B3. Aliénation Actif	171	510	339	198.25%
B2. Autres	-	-	-	
III. Service de la dette [C]	3 765	3 715	50	
	0		0	
III. Epargne réglementaire [D] = [1] [MAC min (0)]	11	7	4	
IV. Capacité Autofinancer [D] [...] Valeur cible : [D] = [B]		989	989	
V. Capacité à dépenser [E] = [A] + [B] - [D] = [G] + [F]	21 682	21 773	91	
charges Fonctionnement [C1 + F + G]	22 718	22 783	65	0.29%

La construction du budget 2016 se fonde sur une prospective financière, présentée à nos partenaires financiers, établissant les trajectoires financières à l'horizon 2020.

Dans la continuité du document cadrage de la prospective financière de la ville, la masse salariale est budgétée pour un montant de 13,28 millions d'euro, soit une baisse de (-) 260 mille euro par rapport au CA 2015, et une variation de (-) 1,92 %.

Cette ambition réaliste permettrait de ramener le principal poste de dépense de la ville de 62,45 % à 61% de la capacité à fonctionner. Elle s'appuie sur la mise en place d'une gestion pointue de la masse salariale permettant d'absorber le glissement vieillesse technicité d'une part, et sur le transfert de la masse salariale du service médiation-prévention au CCAS dans le cadre d'une réorganisation des services d'autre part.

Elle traduit également le non remplacement des départs d'agent en promouvant en interne les postes laissés vacants.

Les dépenses obligatoires subissent une évolution de (+) 255 mille euro, passant de 1,096 million d'euro au CA 2015 à 1,351 million d'euro au budget 2016. Ce poste intègre l'évolution de FPIC (cf. les recettes) pour (+) 231 mille euro et la nouvelle augmentation de (+) 3,94%, soit (+) 20 mille euro, notifiée pour le SDIS.

Les participations versées, bien qu'affichant une progression de (+) 86 mille euro, traduisent les efforts de gestion engagés durant l'exercice 2015. En effet, ce poste affiche un recul des participations versées à la Caisse des Ecoles et à la ludothèque (fin de mise à disposition de personnel de la ville), à la Scène Nationale et au dispositif CASEO pour environ (-) 170 mille euro. A contrario, la participation versée au CCAS, est en hausse de (+) 259 mille et valorise, au-delà de la subvention récurrente de son fonctionnement, l'échéancier de paiement du redressement du contrôle URSSAF pour les exercices 2012 à 2014 et le transfert de la masse salariale du service médiation-prévention.

Les dépenses de structure sont révisées dans leurs hypothèses budgétaires à hauteur de (-) 81 mille euro, passant de 2,55 millions d'euro au CA 2015 à 2,47 millions d'euro. Globalement, ce poste confirme également les efforts de gestion déployés sur l'exercice 2015, lesquels permettent, à l'appui de nouveaux marchés et d'optimisations (carburant, assurances, électricité, parc véhicules et frais de fonctionnement des services), d'anticiper une telle évolution.

Les crédits d'activité proposés à hauteur de 2,47 millions d'euro, évoluent de 3,76%, soit (+) 92 mille euro par rapport au CA 2015. Au-delà de l'impact favorable du poste prestations 2RL lié à un projet avancé d'élargissement de la zone de chalandise au deuxième semestre 2016 et à l'extinction de la tranche 2 de l'emprunt CACIB de la régie dédié au matériel, c'est principalement l'évènement Normandie Impressionniste qui explique l'évolution à la hausse du poste crédits d'intervention.

Enfin, le service de la dette présente une inscription en amortissement du capital à hauteur de 2,7 millions d'euro, soit un recul de (-) 24 mille euro et une hypothèse de charges financières à hauteur de 1,01 million d'euro, en diminution de (-) 26 mille euro.

Au total, le désendettement des deux exercices précédents permet de revoir ce poste en valorisant une baisse de (-) 50 mille euro.

L'ensemble de ces hypothèses permet de projeter une épargne brute (ressources – dépenses courantes) qui couvre, sur fonds propres et récurrents, le remboursement du capital de la dette et prévoit de consacrer la totalité des ressources d'investissement au financement des dépenses d'équipement.

L'évolution des dépenses courantes autorisées, entre le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 peut être décrite de la manière suivante :

		Exécution	2016	
		CA 2015	Budget 2016	Ecart CA N-1
V. Capacité à dépenser	[E] = [A] + [B] - [D] = [G] + [F]	-	0	-
VI . Masse salariale	[F]	13 540	13 280	- 260 -1.92%
VII . Dépenses courantes *	[G] = [E] - [F]	8 141	8 493	352 4.32%
		0		
Obligatoire		1 096	1 351	255 23.22%
	Contingent Incendie	498	518	20 3.94%
	FPIC (contribution)	137	368	231 167.68%
	Font. Groupe Elus	219	221	2 1.03%
	Syndicat des collèges	100	100	0 0.07%
	Taxes Foncières	142	144	2 1.46%
Participation		2 058	2 144	86 4.19%
	CCAS	783	1 042	259 33.08%
	Caisse des Ecoles	164	101	- 63 -38.60%
	Ecole Privé	85	82	- 3 -3.58%
	Scène nationale	200	150	- 50 -25.00%
	Ludothèque	106	73	- 33 -30.90%
	Exploitant Cinéma	11	11	- 0.00%
	Associations [vers . Fonct]	403	401	- 2 -0.45%
	CASEO (dispositif)	307	285	- 22 -7.18%
Dépenses de Structures / Gestion		2 555	2 474	- 81 -3.16%
	Chauffage	516	555	39 7.58%
	Electricité	678	614	- 65 -9.52%
	Eau	117	116	- 1 -1.22%
	Téléphonie	112	112	0 0.05%
	Parc Véhicule	297	264	- 34 -11.30%
	Parc photocopieurs	27	29	2 8.16%
	Assurances	116	104	- 12 -10.61%
	Frais de Fonct Services	123	117	- 6 -5.17%
	Contrats Espaces Verts	201	211	10 4.86%
	Remboursements de Frais	124	111	- 13 -10.63%
	Parc Informatique - maintenance	76	87	11 14.52%
	Maintenance - Contrats	127	118	- 9 -7.19%
	Locations immobilières	29	30	1 3.17%
	Prestations extérieures	9	6	- 3 -35.08%
Crédits Activités		2 432	2 524	92 3.76%
	Alimentation - Prestations [2RL]	903	733	- 170 -18.82%
	Patrimoine (entretien)	89	92	3 3.69%
	Alimentation	52	55	3 5.81%
	Fond Documentaire	68	70	2 2.98%
	Publication	111	123	12 11.10%
	SIEGE [Travaux]	21	29	9 41.61%
	Charges Diverses	26	63	37 142.24%
	Crédits intervention	1 164	1 359	195 16.79%
CTRL charges Fonctionnement	[C1 + F + G]	22 718	22 783	65 0.29%

En section d'investissement les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire le fonds de compensation à la Taxe à la valeur ajoutée (FCTVA), les aliénations d'éléments d'actif, et les taxes d'urbanisme sont inscrits pour un montant de 982 mille euro.

Le FCTVA est en baisse par rapport à la perception enregistrée sur l'exercice 2015, soit (-) 239 mille euro, ce qui constitue une contrainte de financement supplémentaire. Les aliénations d'actif sont inscrites, pour un montant de 510 mille euro.

L'annuité de la dette étant totalement couverte par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, cette somme est intégralement dédiée au financement des dépenses d'équipement et de travaux.

Les dépenses d'équipement sont envisagées pour un montant de 4,74 millions d'euro.

Les opérations d'équipement inscrites à ce budget 2016 sont les suivantes :

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget primitif 2016
010	STOCKS	
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	125 000.00
2041582	SUBV D EQUIP AUX ORGAN PUBLICS-AUTRES GFP-BAT ET INSTALL	125 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (hors opérations)	
	Opérations d'équipement n°...(5)	4 617 000.00
0200002006	SYSTEME INFORMATIQUE	85 000.00
11202	PROGRAMME VIDEO SURVEILLANCE	48 000.00
11204	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	
200001	SECTEUR SCOLAIRE	200 000.00
20101	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	75 000.00
20104	ACQUISITION VEHICULES	30 000.00
20105	EQUIPEMENTS ESPACES VERTS	
202012	FRAIS D ETUDE	
20416	RESEAU DE CHAUFFAGE	
41001	SECTEUR SPORTS	68 000.00
41101	RESTRUCTURATION KOLYSE	
71002	EGLISE NOTRE DAME REHABILITATION	221 000.00
7101	RESERVES FONCIERES	608 000.00
81401	PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	110 000.00
82001	PROGRAMME MOBILIER URBAIN	19 000.00
82002	MISE EN OEUVRE PLU	4 000.00
82010	DEFENSE INCENDIE	34 000.00
82011	HALLE SEMI -COUVERTE PLACE HALLE AUX DRAPRIERS	1 290 000.00
82012	AIRES DE JEUX	32 000.00
82201	TRAVAUX DE VOIRIE	260 000.00
82205	SIGNALETIQUE - JALONNEMENT	
82406	CADRE DE VIE / PROXIMITE	30 000.00
82408	PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS	30 000.00
82413	ACCESSIBILITE HANDICAPES BATIMENTS	
82414	AMENAGEMENT ANRU	83 000.00
82415	ETUDE EQUIPEMENT SPORTIF MAISON ROUGE	70 000.00
9862802	TRAVAUX CIMETIERE	30 000.00
997103	REHABILITATIONS PROPRIETES COMMUNALES	1 290 000.00
	Total des dépenses d'équipement	4 742 000.00

Les subventions d'équipement inscrites à ce budget pour un montant de 882 mille euro, traduisent le lancement du plan pluriannuel d'investissement programmé sur la période 2016-2020.

Il en ressort un besoin de financement externe de 2,71 millions d'euro, soit un gel du stock de dette pour cet exercice comptable.

Les soldes de gestion, et leurs évolutions peuvent être décrits de la manière suivante :

Tableau I			Ecart
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 15	BUDGET 2016	H16/CA15
Fiscalité	16 532	16 714	182
Dotations budgétaires [	6 678	6 333	- 346
Produits de gestion	2 118	2 330	212
Produits exceptionnels	127	118	- 10
RECETTES REELLES [Hors 775]	25 456	25 495	39
Aliénation actif [775]	171		
RECETTES REELLES []	25 627	25 495	-
Frais de personnel	13 540	13 280	- 260
Depenses de Gestion	8 141	8 493	352
011_Charges à caractère général	5 151	5 101	- 50
014 - FPIC	137	368	231
65_Participations versées	2 811	2 938	127
67_Charges exceptionnelles	42	86	44
DEPENSES COURANTES	21 682	21 773	91
Solde d'exploitation	3 774	3 722	- 52
SOLDE D'EXPLOITATION/RECETTES (%)	15%	15%	0%
Charges financières	1 036	1 010	- 26
Dépenses imputées	-		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 718	22 783	65
EPARGNE BRUTE	2 909	2 712	- 197
EPARGNE RETRAITEE M12 [Hors Aliénation actif]	2 738	2 712	- 26
EPARGNE/RECETTES (M12)	11%	11%	0%
Report de fonctionnement	327		- 327
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 236	2 712	- 524

Tableau II			
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 15	BUDGET 2016	
Cessions actifs	171	510	339
Participations et créances	126	50	- 76
Ressources non affectées [FCTVA]	661	422	- 239
TOTAL RESSOURCES PROPRES	958	982	24
Remboursement du capital	2 727	2 705	- 23
Plafond OCLT 01/01/N	2 518	2 730	212
Epargne nette [EN] (16-24) / avec 002	11	7	- 3
Equilibre section (Hors cessions) [EN Elargie 1]	798	479	- 319
Equilibre section d'investissement [EN Elargie2]	969	989	20
CAPACITE/DEPENSES EQUIPEMENT (%)	35%	21%	
Equipement brut	2 090	4 742	2 652
autres immobilisations	698		
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	2 787	4 742	1 955
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 515	7 447	1 932
BESOIN DE FINANCEMENT EXTERNE	- 1 818	- 3 753	- 1 934
Subventions affectées	314	882	568
Besoin financement externe (31+32)	- 1 505	- 2 710	- 1 206
Emprunts réalisés	1 361	2 710	1 349
Plafond OCLT 31/12/N	2 518	2 730	212
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 462	4 574	2 112
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	- 3 053	- 2 873	180
Résultat antérieur reporté	- 10	161	171
affectation ou virement BP antérieur	1 729	2 374	644
Solde RAR N-1 à financer		12	
Résultat antérieur reporté	- 1 739	- 2 201	- 461
Variation de la dette	- 1 366	6	44
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 3 063	- 2 700	363
Résultat comptable	173	12	
Solde restes à réaliser	- 12		
Dépense	58		
Recette	46		
Résultat à affecter	161		

Le Conseil est donc invité à se prononcer sur le budget 2016 construit avec une hypothèse du gel des taux de fiscalité et de l'endettement.

M. Yung demande la parole pour faire la lecture du texte suivant :

« Monsieur le Maire, à la vue de ce budget je n'ai qu'un seul mot à la bouche : Bravo, oui je sais, cela peut surprendre un petit peu, mais le je le dis, bravo, mille fois bravo.

Voilà un budget qui pourrait me faire jaunir de jalousie si je n'avais pas pris les devants pour cette couleur.

Bravo, car malgré les difficultés immenses que Monsieur le Maire vous avez mainte fois soulignées, malgré une situation où la ville se trouvait dans un abîme sans front qui entraînait une faillite inévitable, malgré les baisses astronomiques des aides de l'État qui ruinent les communes et bien malgré tout cela, vous présentez un budget de fonctionnement inchangé à quelques sous près, ou presque, depuis celui de 2013.

Bravo pour la maîtrise exceptionnelle des dépenses, notre municipalité, j'en conviens maintenant, a dépensé à tort et à travers et vous avez, avec raison, dit que vous alliez mettre fin à ceci et c'est flagrant.

L'ensemble des dépenses de gestion courante, au cours de ces trois dernières années, ont dépassé de 21 millions 930 mille 278 je vous passe les centimes en 2013, à 21 millions 686 mille 560 en 2016 soient 243 718 euros de baisse, c'est mieux qu'une hausse, oui c'est une baisse.

Certaines mauvaises langues, pourraient dire, que les économies de chauffage à elle toutes seules, et en particulier de la chaudière en bois compte à elles seuls, dépassé la somme que je viens de citer, mais, ce n'est que de la médisance, donc nous n'en parlerons pas.

Quant aux recettes, alors quel tour de force, malgré toutes les catastrophes citées plus haut, vous réussissez à avoir les mêmes ressources courantes qu'en 2015, avec malheureusement, une légère baisse de 0.12 %, qui est marqué sur la délibération, mais je vais vous rassurer, c'est parce que sans le vouloir, je pense, vous avez comparé le C.A 2015 avec le B.P 2016, ce qui est possible, en effet, ce qui fait qu'il y a une baisse de 0.12 %, si vous aviez comparé le B.P 2015 avec le B.P 2016, vous auriez eu aussi une hausse de 0.12 %, ce qui, je suis sûr, devrait vous rassurer.

Donc, une stagnation des dépenses et des recettes, comme les cinq années précédentes, même plus, si vous regardez, curieusement, depuis des années à Louviers, les dépenses et les recettes stagnent c'est bien ni pour l'un, ni pour l'autre, mais c'est pratique. C'est bien sûr une coïncidence, car vous gérez tellement mieux la municipalité que la nôtre.

Juste un petit point qui me turlupine, c'est le personnel, j'ai l'impression, qu'après avoir légèrement augmenter chaque année, notre fameux TGV, oblige le budget à diminuer pour passer de 13 millions 360 milles à 13 millions 280 milles, alors, soit le TGV est passé trop vite, soit, ce qui est possible aussi, il a perdu des voyageurs.

Ceci étant, j'ai depuis, bien relues les délibérations, et il y a une phrase qui explique tout, c'est une phrase qui est très jolie et que tous les gouvernements aiment bien dire, qu'ils soient de droite, ou de gauche.

« Cette baisse traduit également le non-remplacement des départs à la retraite, en promouvant en interne les postes laissés vacants. »

C'est honnêtement, une phrase, que je n'ai jamais comprise, car, j'ai l'impression, que si quelqu'un a une promotion sur un poste, son ancien poste va aussi être conservé, c'est-à-dire qu'il y a des personnes qui vont se retrouver avec deux postes, où je me trompe...

Quand on dit que le départ des personnes à la retraite va être remplacé en interne, c'est qu'il y avait quelqu'un en interne qui y travaillait déjà, je peux certainement me tromper cela dit...

Je vous rassure, j'ai bien noté qu'il y avait quatre postes qui allaient passer au C.C.A.S, je ne pense pas que ce soit cela qui fasse la différence.

Pendant que j'y suis, je vous dis bravo, encore, pour des petites économies faites par exemple sur la caisse des écoles ou encore sur la Scène Nationale, vous en avez parlé, s'ils avaient eu 50 000 € en plus, ils les auraient dépensé, je vous rassure, la ludothèque et même les associations.

La Scène Nationale perd effectivement encore 50 000 € donc 100 000 € depuis que vous êtes arrivée, mais comme vous n'êtes pas sectaire, et là je m'en félicite, même l'école privée y va de son petit effort et perd 3 000 €.

Bravo, encore, pour cette fameuse épargne brute, j'ai dit que je n'en parlerai plus, mais j'en parle encore, sur laquelle, on ne sera jamais d'accord, que je me suis entêté et je m'en excuse, à défendre même si son minimum à 2 millions 7 n'est pas responsable et on l'a tous reconnu, c'est tellement mieux quand il est atteint, comme en 2015, alors que je me rend compte qu'en 2012 et en 2013 il en manquait un petit peu : 46 000 €.

46 000 €, ce n'est pas non plus la mère à boire, certains diront que ce n'est pas beaucoup, mais je vous rappelle quand même qu'entre 2009 et 2014 où j'avais la chance d'être responsable des finances, la moyenne était de 2,763 millions €, sois, bien au-dessus de ce qu'il fallait et qu'en plus, c'est mieux que le glorieux 2 728 millions que vous avez annoncé pour le C.A 2015.

Les personnes sont vraiment méchantes, ils y en auraient même, sans citer de nom, qui vous dirait que c'est facile quand on a un excédent de – 170 000 € alors qu'il était largement supérieur dans les années précédentes, mais je ne le dirais pas, c'est petit, et comme je l'ai promis au dernier conseil, je ne reviendrai plus sur cette guerre des chiffres que personne ne comprend vraiment et c'est quand même dommage car j'ai quelquefois l'impression que j'avais raison.

Donc, bravo Monsieur le Maire, mille fois bravo pour ce remarquable budget de fonctionnement.

Quelle joie de voir que vous l'avez construit sur le résultat du C.A 2015, car les chiffres du C.A 2015 sont ceux du budget 2016, quel génie d'y avoir pensé, mais je crois que les services y avaient déjà pensé avant.

Pour terminer, un mot sur l'investissement, car là aussi, vous avez fait très fort.

Deux projets dominant et de loin, tous les autres, certains pensaient, tout bêtement que l'urgence c'était les écoles, par exemple, Jules Ferry, où dans le projet, il y avait la reconstruction des deux écoles, maternelle et primaire, il n'y avait pas seulement l'agrandissement des jardins autour, celui-ci a été abandonné et je le regrette car on pensait que c'est ce projet qui arriverait en premier sur nos bureaux, et non, nous nous sommes trompés, vous avez fait très fort en prenant tout le monde de vitesse en prévoyant plus d'un million d'euros pour un remarquable ouvrage recouvrant la Place de la Halle, j'en suis encore tout retourné.

Petite suggestion, assez gauloise, comme vous comptez, quelle bonne idée, faire des concerts sur la Place de la Halle et pour rappeler les bardes gaulois d'autrefois, pourquoi ne pas appeler cette halle, la halle barde, ce qui permettrait à tout à chacun de s'y abriter quand il pleut.

Deuxième point et encore bravo, le remplacement d'un footsall totalement inutile, qui n'aurait servi qu'à permettre à quelques jeunes de faire du foot, même pas dehors, quelle horreur dans une salle où l'on ne pourra non pas pratiquer du sport, mais simplement en discuter autour d'un petit repas entre amies, que n'y avons-nous pensé plus tôt, au lieu des cours de tennis couvert que l'on a même pas inauguré ou d'une pelouse synthétique, on aurait acheté des D.V.D de Roland Garros ou de la coupe du monde de football, que chacun aurait pu regarder en dégustant un savoureux chou à la crème de Louviers, je précise le chou à la crème, car vous le savez certainement Monsieur le Maire, en tant que vieux Lovériens comme nous, que le chou vert de Louviers existe.

Enfin, pour cette salle, j'ai une dernière suggestion à faire, cette magnifique salle qui va être construite à la place du futsal, j'ai un nom, encore, qui me permettra à moi, de me remettre au sport de haut niveau, je vous propose donc, le baby-foot sal.

J'ai pensé un moment voté pour ce remarquable budget, finalement, je voterai certainement contre, je remarque simplement pour terminer qu'après avoir critiqué nos empreintes qui étaient égales à 2 millions 7 donc la dette se stabilise, vous y arrivez, j'en suis très content parce que l'investissement n'est pas extrêmement important pour la ville de Louviers, et donc je suis content que, de cette situation si inconfortable que vous nous avez citée, vous arriviez à en faire une situation confortable et que beaucoup d'entreprises nous ont viré, être au bord de la faillite, et que, deux ans plus tard, on resplendisse, je vous félicite, et j'en suis encore une fois tout bouleversé. Je vous remercie »

Après cette lecture, Monsieur le Maire donne la parole à M. Renoncourt.

M. Renoncourt approuve les propos concernant les résultats du CA qui sont pour lui liés pour une grande partie à la baisse du prix du pétrole et à une année de chauffe particulièrement favorable. Ces deux éléments permettant selon lui d'économiser près de 500 000 €

Il regrette par ailleurs le spectacle fait par certains conseillers lors des conseils municipaux et leur posture insincères. Il ajoute qu'il ne souhaite pas être tenu responsable de l'ancienne gestion municipale qu'il a critiquée à plusieurs reprises. Pour autant, considérer qu'elle était

mauvaise est un raccourci un peu simpliste, elle relève simplement de choix politiques différents : On a selon lui d'un côté une politique visionnaire qui considère que l'on doit utiliser la totalité des ressources financières de la ville tandis que de l'autre on a une posture plus comptable visant à améliorer les finances. M. Renoncourt ajoute enfin qu'il lui semble plus important de se consacrer à la réhabilitation de l'école Jules Ferry que de créer une halle semi-couverte par exemple.

M. le Maire qui apprécie cet échange intéressant et constructif, précise que son objectif n'est pas d'avoir une vision comptable mais bien d'avoir une vision pour l'avenir. Celle-ci n'est cependant possible qu'avec des finances assainies pour repartir sur des bases saines qui permettent d'investir et d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

Ainsi, les perspectives pour la ville de Louviers sont :

- Premièrement, la rénovation et l'entretien du patrimoine. Il ajoute qu'il se bat afin d'obtenir des fonds européens notamment dans le but d'apporter de l'aide en matière de logement.
- Deuxièmement, mettre en place une politique de logement attractive pour augmenter le nombre d'habitants et donc de contribuables.

Il rappelle que Louviers fait l'objet d'une évasion du pouvoir d'achat, beaucoup de personnes exerçant leur activité professionnelle sur Louviers n'habitent pas la ville et n'y dépensent donc pas leurs revenus. Donner aux personnes travaillant à Louviers la possibilité d'y résider grâce à une offre de logement conforme à leurs attentes permettrait de mobiliser l'impôt et donc de créer des recettes fiscales supplémentaires sans pour autant augmenter les taux d'imposition.

- Troisièmement, et qui est un parallèle au point ci-dessus, améliorer l'attractivité de la ville et ce malgré un contexte difficile. Monsieur le Maire précise que cette municipalité réaffirme son soutien au domaine culturel notamment en participant à l'extension du cinéma.

Il termine en précisant, compte tenu de la situation financière de la ville, qu'un temps de rigueur est nécessaire pour continuer à innover demain d'autant que la ville de Louviers dispose d'un énorme potentiel. L'inverse serait utopiste et irréaliste. Le rôle des élus est également de sécuriser les générations futures.

Mme Terlez complète le propos en rappelant que gouverner c'est prévoir, selon un homme politique du 19^{ème} siècle et que gouverner c'est choisir selon un homme d'Etat qui a marqué l'Histoire de Louviers.

Elle dit que le désendettement c'est prévoir et choisir. Elle ajoute que chacun doit prendre conscience de l'état de la dette de la ville, beaucoup trop importante pour une ville de cette taille, à laquelle s'ajoute la nécessaire participation de Louviers au désendettement public de la France. Pour cela il faut choisir un mode gouvernance adapté et réaliste et c'est ce qui est proposé aujourd'hui.

M. Renoncourt souhaite reformuler ses propos et précise que le sens de son intervention allait vers la nécessité de faire des choix et de déterminer des priorités, il rejoint donc les propos tenus par Monsieur le Maire et Mme Terlez. Néanmoins il s'interroge sur les choix opérés notamment envers les écoles qui sont proches du délabrement. Il ne pense pas avoir vu une réelle prise en compte de l'urgence sur ce sujet dans le budget proposé.

M. le Maire lui dit que des groupes de travail ont été créés pour les écoles (avec les parents d'élèves) afin de prioriser les travaux à réaliser, du plus urgent au plus structurel. Concernant Jules Ferry, M. le Maire ajoute que des moyens ont été dégagés pour les écoles.

M. Renoncourt demande à faire une visite de l'école Jules Ferry avec M. Le Maire afin d'obtenir un point précis.

Sans minimiser le travail à faire à l'école Jules Ferry, M. Bidault souhaite néanmoins évoquer l'école du Hamelet, où 50 000 € vont être investis, celle-ci présentant un état alertant qui subsiste depuis des années malgré de nombreuses réclamations, l'école des acacias qui va nécessiter 30 000 € d'entretien afin de refaire une partie de la façade qui s'écroule, l'école Jacques Prévert qui présente des racines d'arbres dans la cour et des jeux inutilisables pour les enfants qui coûtent très chers et qui sont tous à changer. Il insiste ainsi sur ces travaux que l'on doit réaliser en urgence aujourd'hui faute d'entretien depuis des années.

En conclusion de son propos, M. Bidault souligne l'état délabré d'une partie importante du patrimoine communal. Certes, l'école de musique et le terrain synthétique sont de belles réalisations appréciées même de la nouvelle équipe municipale, néanmoins en terme de priorité il aurait été souhaitable que l'argent soit investi dans les bâtiments existants.

M. Renoncourt dit qu'entre 2001 et 2007, époque à laquelle il était adjoint aux affaires scolaires, les écoles étaient dans un état acceptable.

M. Yung dit qu'il faut arrêter ce genre de discussion qui sont toujours les mêmes, ce qui permettra de pouvoir bien travailler.

M. le Maire est bien d'accord et prône un climat plus serein et apaisé en conseil municipal. Néanmoins il ne peut laisser les accusations faites par l'opposition sans réponse.

Il ajoute que dans le PPI l'équivalent du montant de la halle est consacré aux écoles, à savoir 1 300 000 €, cela prouve que ce n'est pas l'un ou l'autre, mais les deux.

Le budget primitif du budget principal de la ville de Louviers pour l'exercice comptable 2016 est ensuite soumis au vote :

- Par 25 voix pour et 7 contre pour la section de fonctionnement

- Par 25 voix pour et 7 contre pour la section d'investissement

N° 16-049

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016

Il ajoute qu'il y a un tableau qui permet de faire un comparatif entre les subventions accordées en 2015 et les subventions demandées et proposées en 2016.

L'article 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes de demander la copie certifiée des comptes de l'exercice écoulé ainsi que la communication de tous documents faisant apparaître les résultats de l'activité de l'association.

M. le Maire rappelle la création l'an dernier par la municipalité d'une commission pluraliste d'attribution des subventions. Cette commission s'est réunie pour la deuxième année consécutive le 17 mars 2016 afin de proposer au Conseil municipal, seule instance décisionnaire, de répartir l'enveloppe globale selon le tableau ci-après.

Les dossiers de demandes de subventions ont été complétés par des documents comptables permettant de mesurer l'état des résultats excédentaires ou déficitaires présentés par les associations.

	2016			
Associations et divers organismes	Subvention Fonctionnement	Subvention Exceptionnelle	Total des subventions	VOTE
Syndicats				
CGT - Union locale	800 €		800 €	25 voix pour, 1 contre (Louviers Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louviers)
FO - Union locale	800 €		800 €	25 voix pour, 1 contre (Louviers Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louviers)

<i>Total</i>	1 600 €		1 600 €	
Musique				
Chorale le Tourdion	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Musique à votre portée	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	600 €		600 €	
Association de Quartier				
Association pour la défense et l'animation du Clos Morlet	1 000 €		1 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Comité de défense et d'animation du Quartier Ouest	1 000 €		1 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Le Clos Saint Lubin	1 000 €		1 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Association Quartier Acacias	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	3 300 €		3 300 €	
Jumelages				
Comité de jumelage Franco-Allemand	3 500 €		3 500 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Comité de jumelage Franco-Anglais	2 000 €		2 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Comité de jumelage Franco-Italien	1 850 €		1 850 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	7 350 €		7 350 €	
Associations Caritatives				

Restaurants du Cœur	3 000 €		3 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louvières)
Secours catholique	3 000 €		3 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louvières)
Secours populaire	4 000 €		4 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louvières)
<i>Total</i>	10 000 €		10 000 €	
Anciens Combattants				
CEAPAC	1 600 €	400 €	2 000 €	25 voix pour, M. Duveré n'a pas pris part au vote et 6 abstentions (Bravo Louvières)
<i>Total</i>	1 600 €		2 000 €	
Coopération décentralisée				
Amis de Timia	1 700 €		1 700 €	25 voix pour, 1 contre (Louvières Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louvières)
Artisans du Monde	2 000 €		2 000 €	25 voix pour, 1 contre (Louvières Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louvières)
	2016			
Associations et divers organismes	Subven tion Foncti onnem ent	Subve ntion Excep tionn elle	Total des subv entio ns	VOTE
Jeunes écoliers du Monde	1 700 €		1 700 €	25 voix pour, 1 contre (Louvières Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louvières)

Dougoura So	300 €		300 €	25 voix pour, 1 contre (Louviers Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	5 700 €		5 700 €	
Culturelles				
Société d'Etudes Diverses de Louviers et de sa région	350 €		350 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Derrière l'Ecran	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Les Macajas	150 €		150 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	800 €		800 €	
Activités de loisirs				
Au plaisir de coudre	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Centre de formation et d'éducation de chiens	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Club d'Astronomie	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Club des Orchidées	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Loisirs et Culture du Val Normand	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Louviers Bridge Club	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Modèle Air Club 27	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Photo club de Louviers	400 €		400 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Western 27	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Jumanjeux	400 €		400 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)

<i>Total</i>	3 200 €		3 200 €	
Enfance-Education				
Petites Canailles	500 €		500 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Association de Gestion du Réseau d'éducation prioritaire	1 500 €		1 500 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Lire et Faire Lire	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	2 300 €		2 300 €	
Handicap et insertion				
Paralysés de France	800 €		800 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Trèfle à quatre feuilles	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Coordination Handicap Normandie	500 €		500 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	1 600 €		1 600 €	
2016				
Associations et divers organismes	Subvention Fonctionnement	Subvention Exceptionnelle	Total des subventions	VOTE
Défense aide et prévention				
Ligue des droits de l'Homme	500 €		500 €	25 voix pour, 1 contre (Louviers Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Alcool Assistance Haute-Normandie	500 €		500 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Association Les Fontaines	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)

<i>Total</i>	1 300 €		1 300 €	
Diverses				
Association des Monuments de Louviers	300 €		300 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Aumonerie de l'enseignement public du secteur nord	450 €		450 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Scouts et guides de France	500 €		500 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
	2016			
Associations et divers organismes	Subvention Fonctionnement	Subvention Exceptionnelle	Total des subventions	VOTE
Maghreb Culture	1 000 €		1 000 €	25 voix pour, 1 contre (Louviers Bleu Marine) et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Mémoire des Harkis de l'Eure	1 000 €		1 000 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
Ze Radio	400 €		400 €	26 voix pour et 6 abstentions (Bravo Louviers)
<i>Total</i>	3 650 €		3 650 €	
TOTAL GENERAL	43 000 €	400 €	43 400 €	

Les crédits correspondants étant inscrits au Budget Primitif de la Ville de Louviers, il est procédé au vote :

M. Vassard mentionne les associations pour lesquelles il souhaite voté contre, à savoir :

- Les syndicats
- Amis de Timia
- Jeunes écoliers du monde
- Artisans du monde
- La ligue des droits de l'homme
- Maghreb culture

Mme Terlez note qu'il s'agit uniquement d'une question de diversité culturelle.

M. Duvere prend la parole et informe le conseil qu'il ne prendra pas part au vote étant Président de l'association du CEPAC.

M. le Maire demande donc à l'assemblée s'il y a d'autres Président d'association dans cette salle.

M. Renoncourt indique qu'il s'abstiendra concernant toutes les associations.

N° 16-050

ASSOCIATION PASSAGE-CONVENTION DE PARTENARIAT ET MODALITES DE SUBVENTIONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Terlez rapporte que le contrat-enfance associe la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure. Signé initialement pour la période du 1^{er} juin 1996 au 31 décembre 2000, il a fait l'objet de reconductions successives.

Un nouveau contrat enfance a été établi pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2018.

Le contrat prévoit la mise en place et le fonctionnement d'un lieu parents-enfants à visée éducative pour la réalisation d'un travail de prévention précoce auprès des jeunes enfants et de leur famille.

La collectivité a décidé de confier la mise en œuvre de ce projet à l'association « PASSAGE » en février 1999.

Cette Association a ouvert un local et accueille des familles. Ce lieu a reçu l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales en début d'année 2001.

Pour la réalisation de ce projet, un montage financier doit lier la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville et l'Association. Il nécessite un conventionnement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure d'une part, et la Ville et l'Association d'autre part.

Afin de pouvoir continuer cette action, inscrite au contrat-enfance jeunesse, il est proposé au Conseil conformément aux termes de la convention renouvelé en janvier 2015 entre la Ville de Louviers et l'association Passage et valable jusqu'en décembre 2018 :

- que l'Association puisse continuer à disposer d'un local
- D'attribuer à cette Association une subvention d'un montant total de 32 500 Euros au titre du budget 2016
- De verser cette subvention annuelle en une seule fois, en début d'exercice

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-051

APPLICATION KIDDIZ POUR DYNAMISER LA COMMUNICATION EN DIRECTION DES PARENTS

M. Do Rosario rapporte que l'ambition de Monsieur le Maire et de l'équipe Municipale est de faire de Louviers une ville numérique.

L'installation en cours de la fibre optique pour tous les lovériens, la création d'une formation de codeurs-développeurs, l'ouverture des données numériques (open data), la diffusion en ligne des conseils municipaux, la présence de la ville sur les réseaux sociaux, le projet de création d'une cité numérique sont autant d'initiative soutenues ou portées par la ville qui vont dans ce sens.

Avec la généralisation de l'utilisation des smartphones, des tablettes et autres outils numériques, l'utilisation de ces supports qui permettent de créer une véritable proximité avec les parents est devenue un enjeu majeur pour améliorer la communication en direction des habitants.

Les parents doivent pouvoir confier leurs enfants dans les structures de la ville avec sérénité. La transparence et l'échange contribuent à la qualité d'accueil et à la relation de confiance avec les familles. Une meilleure communication doit aussi permettre la valorisation du professionnalisme et du formidable travail de nos équipes.

Dans cette optique les élus ont cherché un partenaire à même d'améliorer la communication en direction des parents qui confient leurs enfants dans les structures de la ville.

La société Kidizz propose un outil qui répond aux attentes des élus. Leur application permet de :

- Dynamiser la communication vers l'ensemble des parents.
- Proposer une application : à l'image de la ville, simple d'usage, gratuite pour les habitants et sécurisée.

Pour les parents, cette application permet de :

- Communiquer facilement avec les professionnels des structures grâce à une messagerie dédiée.
- Suivre l'évolution de leur enfant dans les structures grâce à un compte personnel.
- Accéder à cette application sur tous les supports: Smartphones, tablettes ou ordinateur de bureau.

Un espace privé et sécurisé

- Cette application est sans publicité, et elle ne partage aucune donnée avec des tiers.
- L'accès se fait avec un compte personnel protégé par un mot de passe.
- Les serveurs sont basés en France et déclarés à la CNIL.
- La ville de Louviers est propriétaire de tout le contenu partagé avec les parents.

Concrètement, l'application favorise la transmission aux parents de photos, de vidéos, de messages, de documents... en complément des transmissions, des réunions d'informations, des e-mails, des panneaux d'affichages ou des supports papiers actuellement utilisés.

Cela permet de partager avec les parents tous les éléments qui contribuent à l'épanouissement au quotidien des enfants dans nos structures : projet pédagogique ; messages de prévention, d'information, d'invitation ; menus ; programmes et comptes rendus photos ou vidéos d'activités, d'événementiels...

D'un point de vue pratique, les photos, vidéos et récits de la journée des enfants sont proposés par les agents et postés après validation par les directeurs des structures. Ce sont les équipes qui décident seules du contenu diffusé aux parents et du moment où ils le découvrent.

Les publications sont visibles uniquement pour les parents d'enfants inscrits sur l'application. Les données sont cryptées et hébergées sur un serveur sécurisé. Les parents n'ont accès qu'aux éléments concernant leur enfant. L'application est conforme aux attentes de la CNIL.

Son coût, hors équipements éventuels des structures utilisatrices est de 10 euros hors taxes par place d'accueil.

A titre d'exemple, en cas d'utilisation par toutes les crèches (83 places) le coût annuel serait de 830 euros HT et 996 euros TTC.

L'outil a été présenté aux équipes du service petite enfance et il a reçu un accueil favorable.

Leur seule demande est que les crèches utilisatrices soient équipées d'une tablette pour nourrir l'application. En effet les agents n'ont pas le droit d'utiliser leur téléphone personnel durant la journée de travail et il n'est pas question qu'ils prennent des photos ou des vidéos des enfants avec leur appareil personnel.

En cas d'accord du Conseil, ce projet et ses modalités pratiques seront présentés lors d'une réunion aux parents des crèches. Si l'accueil est également favorable, il sera expérimenté au printemps et cet été sur une crèche. Un bilan sera alors réalisé et si les retours des élus, des équipes et des parents restent positifs il sera généralisé sur l'ensemble des crèches puis éventuellement proposé à d'autres structures.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-052

ASSOCIATION CYCLISME ASSISTANCE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE « AU TOUR DES JUNIORS » 2016

M. Pires rapporte que le dimanche 1^{er} mai prochain Louviers accueillera, pour la neuvième année consécutive, une étape de l'épreuve cycliste « Au Tour des Juniors » organisée par l'association Cyclisme Assistance

Cette épreuve d'envergure nationale, voire internationale puisque des équipes européennes y participeront, réunit plus de 130 concurrents regroupés en 25 équipes.

Cette année, Louviers sera « Ville arrivée » de cette épreuve qui se déroule sur deux jours et traversera une grande partie du département de l'Eure. Les équipes passeront par trois fois dans Louviers pour une arrivée boulevard Joffre.

Cette initiative contribuera à l'animation de notre cité ainsi qu'à la promotion d'un sport populaire apprécié d'un public lovérien toujours important.

Il est en conséquence proposé au conseil d'accorder une subvention de 3 500 euros à l'association organisatrice Cyclisme Assistance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-053

ACCUEILS DE LOISIRS – CONVENTION 2016 AVEC LA COMMUNE D'INCARVILLE

M. Pires rappelle que les accueils de loisirs de la ville de Louviers accueillent régulièrement des enfants d'autres communes du bassin de vie. Cet accueil témoigne d'une logique territoriale et de solidarité intercommunale conformes aux exigences de la vie quotidienne des habitants du territoire.

Le conseil municipal de la commune d'Incarville souhaite apporter une aide financière de 6,25 euros par jour et par enfant incarvillais qui fréquentera les accueils de loisirs de Louviers que ce soit en période scolaire ou extrascolaire.

Il convient ainsi de poser les éléments conventionnels déterminant les relations administratives à établir entre les deux communes à ce propos, les conditions pédagogiques de l'accueil des enfants étant régies par le projet éducatif et le règlement intérieur des établissements lovériens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-054

ACCUEILS DE LOISIRS – CONVENTION 2016 AVEC LA COMMUNE DE LA HAYE-MALHERBE

M. Pires rappelle que les accueils de loisirs de la Ville de Louviers accueillent régulièrement des enfants d'autres communes du bassin de vie. Cet accueil témoigne d'une logique territoriale et de solidarité intercommunale conformes aux exigences de la vie quotidienne des habitants du territoire.

Le conseil municipal de la commune de la Haye-Malherbe souhaite apporter une aide financière de 4,00 euros par jour et par enfant malherbois qui fréquentera les accueils de loisirs de Louviers que ce soit en période scolaire ou extrascolaire.

Il convient donc de poser les éléments conventionnels déterminant les relations administratives à établir entre les deux communes à ce propos ; les conditions pédagogiques de l'accueil des enfants étant régies par le projet éducatif et le règlement intérieur de nos établissements.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-055

ACCUEILS DE LOISIRS – CONVENTION 2016 AVEC LA COMMUNE DE SURVILLE

M. Pires rappelle que les accueils de loisirs de la Ville de Louviers accueillent régulièrement des enfants d'autres communes du bassin de vie. Cet accueil témoigne d'une logique territoriale et de solidarité intercommunale conformes aux exigences de la vie quotidienne des habitants du territoire.

Le conseil municipal de la commune de Surville souhaite apporter une aide financière de 4,00 euros par jour et par enfant survillais qui fréquentera les accueils de loisirs de Louviers durant la période de juillet et août 2016.

L'aide financière accordée par la commune de Surville à ses administrés est contingentée à 21 jours d'accueil par enfant. Au-delà de 21 jours, le tarif appliqué sera celui des extérieurs à la ville de Louviers.

Il convient ainsi de poser les éléments conventionnels déterminant les relations administratives à établir entre les deux communes à ce propos ; les conditions pédagogiques de l'accueil des enfants étant régies par le projet éducatif et le règlement intérieur de nos établissements.

M. le Maire précise qu'une réflexion est en cours avec la Communauté d'agglomération concernant une politique enfance jeunesse intercommunale entrant dans le cadre du schéma de mutualisation.

M. Vassard demande pourquoi les communes ne payent-elles pas le même prix ?

M. le Maire lui répond que le service demandé n'est pas le même et que par conséquent la tarification n'est pas la même.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-056

DIRECTION CULTURELLE – APPORTS ET CONTRIBUTIONS DE LA VILLE DE LOUVIERS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC).

Afin de consolider et développer l'activité des structures soutenues par la Ville de Louviers en matière de spectacle vivant et dans le cadre d'une cohérence et d'une complémentarité d'une programmation variée, il est apparu nécessaire de créer une structure juridique unique intégrant les activités de deux associations, que sont « la **Scène Nationale Evreux Louviers** » et « L'Abordage » (à l'exclusion de l'activité du festival « *Le Rock Dans Tous Ses États* ») et de la Société d'Economie Mixte locale « Espace » (Palais des Congrès).

Cet établissement public aura principalement pour objet des missions pluridisciplinaires dans le domaine du spectacle vivant, ainsi que les activités du secteur économique liées à l'exploitation du palais des congrès « Le Cadran ». Il aura un caractère industriel et commercial.

La création de cet établissement public de coopération culturelle se fait en collaboration avec la Commune d'Evreux, le Conseil départemental de l'Eure, la Région Normandie et l'État.

Conformément à l'article 21 des statuts régissant l'EPCC, les participations versées par les personnes publiques membres de l'EPCC afin d'assurer le fonctionnement de l'établissement dans le cadre de son objectif et de ses missions correspondent au cumul des subventions accordées par chaque partenaire aux structures préexistantes et ce, pour une durée de trois ans. Ces subventions sont fixées chaque année dans le cadre du budget de l'EPCC, sous réserve du vote des assemblées délibérantes des collectivités, et de la loi de finances, ainsi que de la délégation effective des crédits pour l'état.

Ainsi, dans le cadre d'un exercice complet les contributions de fonctionnement des membres fondateurs sont fixées comme suit :

	SNEL	ABORDAGE	A B O R D A G E FESTIVAL	S E M ESPACE	T O T A L EPCC
V i l l e Evreux	565 000	290 000	60 000	640 000	1 555 000

V i l l e Louviers	150 000				150 000
GEA	60 000		40 000		60 000
CD27	300 000	65 000	60 000		365 000
ETAT	416 000	109 000			506 000

Pour l'année 2016, compte tenu du caractère transitoire qui verra la mise en place de l'EPCC, les différentes contributions seront proratisées en fonction de l'exécution budgétaire réelle de la nouvelle structure, au fur et à mesure donc du transfert effectif des charges vers celle-ci par les adhérents, qui continueront jusque-là d'assurer sur leur budget propre le fonctionnement des entités non encore transférées.

La SEM Espace est transférée à compter du 1^{er} mars 2016.

La SNEL et l'Abordage seront intégrés au 1^{er} juillet 2016 mais les directeurs ont fait valoir que leur activité n'était pas linéaire sur l'exercice et ont produit des prévisions budgétaires afin de détailler leur demande de répartition de la dotation entre le premier et le second semestre. C'est sur la base de ces budgets prévisionnels qu'a été faite la proratisation.

Les contributions et apports proratisés des membres à l'EPCC pour 2016 seront les suivantes :

	SNEL	Abordage	Abordage Festival	S E M ESPACE	EPCC
VILLE EVREUX	354 000	40 000	60 000	155 000	1 006 000
V I L L E LOUVIERS	93 750				56 250
GEA			40 000		60 000
CD27	188 000	43 333	60 000		133 667
ETAT	260 800	53 667			191 533

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal le versement versé en deux fois, 93 750€ en avril 2016 et 56 250€ en juillet 2016.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un engagement pluriannuel de trois ans et d'un partenariat avec l'état, la région, le département, les villes d'Évreux et de Louviers. L'EPCC permet de donner une visibilité et une reconnaissance importante au territoire.

M. Vassard informe qu'il souhaite voter contre car une économie aurait pu être faite, et qu'il est plus favorable au théâtre amateur.

Mme. Langeard lui rappelle qu'il existe des associations présentant du théâtre amateur à Louviers.

Adopté par 25 voix pour, 6 abstentions et 1 contre.

N° 16-057

MUSEE DE LOUVIERS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET L'OFFICE DU TOURISME SEINE – EURE DANS LE CADRE DU FESTIVAL NORMANDIE IMPRESSIONNISTE 2016

Dans le cadre de la 3^{ème} édition du *Festival Normandie Impressionniste*, du 16 avril 2016 au 26 septembre 2016, dont le thème est *le portrait*, le **Musée de Louviers** et l'**Office du Tourisme Seine-Eure** proposent de mettre en place une collaboration forte visant à :

- Toucher et inciter le public aux endroits les plus fréquentés du territoire à se déplacer au Musée de Louviers pour découvrir l'exposition réalisée dans ce cadre : *Portraits impressionnistes, le visage d'une nouvelle société*.
- Promouvoir le territoire à travers des actions impliquant très largement le public (ateliers jeunes publics, visites guidées spécifiques, réalisation de portraits avec Passe-Têtes, autoportraits, cartes postales,...)

La vocation de cette collaboration sera de favoriser le rayonnement culturel de Louviers et du territoire Seine-Eure, de renforcer son attractivité – notamment touristique – en plaçant au centre de ces actions l'exposition majeure réalisée au Musée de Louviers et en facilitant l'accès.

M. Canivet souhaite qu'une action parallèle puisse être menée afin de permettre l'ouverture des restaurants le dimanche durant le temps de l'exposition.

M. le Maire lui rappelle qu'il avait voté contre la délibération concernant le repos dominical. Il ajoute néanmoins qu'un concours autour de l'exposition dans les commerces est à l'étude via l'association des commerçants et sous l'égide de M. Jubert.

M. Yung rappelle que cette exposition avait été mise en place il y a trois ans avec beaucoup de difficulté, il se félicite qu'elle ait pu avoir lieu à nouveau.

M. le Maire tient à ajouter que cette exposition sera pour la première fois présentée au musée avec avis favorable de la commission de sécurité et il remercie les services techniques de la ville ainsi que le directeur du Musée notamment pour son implication.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-058

ASSOCIATION ARTE & ART – FESTIVAL JAZZ A LOUVIERS DU 8 AU 12 JUIN 2016 – SUBVENTION

En profitant du cadre de la Cave du Moulin, les *Jam Sessions* initiées en septembre 2007, ont rencontré et fidélisé leur public. C'est de cette réussite qu'est née l'idée de créer le festival « **Jazz à Louviers** », organisé par *l'Association Arte & Art*, depuis 2009 et la Ville de Louviers.

Cette manifestation se déroulera du **8 au 12 juin 2016** inclus et combinera deux formules, le festival OFF et la programmation IN.

Le Festival mettra à nouveau cette année **un pays européen – l'Italie** - à l'honneur. La Ville toute entière vivra à l'heure italienne le temps du Festival ainsi que dans les choix de programmations.

Le festival OFF poursuivra son objectif d'aller **chercher tous les publics** où qu'ils puissent se trouver. Des concerts gratuits seront présentés en ville (terrasses de café, marché, déambulations...).

La programmation IN donne également **la priorité à la qualité** et accueillera des artistes de renommée internationale

Cette année encore, le Festival aura une attention particulière pour de jeunes formations (scènes ouvertes), un partenariat avec les écoles de Jazz de la Région en ouverture. Tout en maintenant les rendez-vous précédents (*Petit goûter du jazz*, ouverture sur la Ville et les Associations,...)

L'Ecole de Musique Maurice Duruflé participera à l'ouverture du festival au Moulin au cours de la soirée « *Ecoles en jam* ».

L'association organise la manifestation : la programmation des artistes, la communication, l'organisation technique (dont le recrutement de personnel qualifié, la location de matériel scénique ...), la logistique (hébergement, restauration, transport des artistes et des techniciens), la billetterie et la recherche de subventions (publiques et privées)

La Ville met à disposition les lieux qui accueilleront les concerts et activités et les personnels qui y sont affectés et soutient le Festival en assurant un soutien logistique et technique conséquent (installations techniques extérieures, communication, mise à disposition de véhicules,...) valorisé à hauteur de 4 000 €.

Pour mener à bien ce projet, une subvention d'un montant de **21 000 €** est sollicitée auprès de la ville.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-059

CINEMA LE GRAND FORUM – FACTURATION ELECTRICITE – REPARTITION TAXE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AVENANT A LA CONVENTION

M. le Maire rapporte que la convention liant la Ville à la SARL Cinémas Grand Forum prévoit en son article 7 « Partage des charges courantes » que la Ville rembourse trimestriellement à la SARL Cinémas Grand Forum 63% des consommations d'électricité.

Courant 2015, la présentation des factures adressées par EDF a été modifiée : pour les 2 premiers trimestres de l'année écoulée, le montant des consommations intégré celui des taxes ; pour les 2 derniers trimestres, les factures ont distingué entre les montants facturés pour la consommation d'électricité et ceux pour les taxes afférentes à cette consommation.

Cette situation a provoqué un blocage au moment du remboursement par la Ville à la SARL Cinémas Grand Forum : le Trésor Public n'a pas débloqué les fonds indiquant que la convention était claire quant au fait que seules les consommations seraient remboursées par la Ville et pas les taxes.

La présente délibération a donc pour but de ne pas faire porter le poids de ces taxes dues au titre des 2 derniers trimestres 2015 sur la SARL Cinémas Grand Forum mais que la Ville en assume la part qui lui revient.

Il est ainsi proposé de verser une subvention exceptionnelle à la SARL Cinémas Grand Forum d'un montant de 7026,51€ correspondant à la quotité des taxes afférentes à la consommation d'électricité effectivement acquittée par la Ville pour les 6 derniers mois de 2015.

Il est précisé que la convention liant la Ville à la SARL Cinémas Grand Forum sera modifiée pour 2016 et l'avenir par avenant selon les modalités ci-dessous :

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-060

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PREALABLE A L'APPROBATION PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Mme Rouzée rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé par délibération du 25 juin 2012, modifiés le 7 octobre 2013 et le 30 juin 2014.

La modification n°3 du PLU a été prescrite par arrêté du maire en date du 29 mai 2015.

Cette procédure vise à :

- Améliorer la lisibilité du règlement du PLU
- Homogénéiser certaines règles dans des zones différentes
- Corriger des erreurs manifestes
- Préciser des orientations d'aménagements et de programmation
- Reclasser différemment certaines zones

L'enquête publique s'est déroulée du 7 décembre 2015 au 8 janvier 2016.

Préalablement à l'enquête publique, le dossier a été notifié aux personnes publiques associées le 12 novembre 2015.

Les services de l'Etat ont émis un avis favorable sous réserve que soit maintenue l'obligation de réaliser une étude de vérification préalable de l'état de pollution, comme prévue dans la rédaction initiale de l'article.

La Chambre d'Agriculture de l'Eure a émis un avis favorable au projet.

Les autres personnes publiques associées n'ont pas formulé de remarques dans le cadre de ces procédures.

Deux observations ont été déposées dans le registre de la Mairie de Louviers, pendant la durée de l'enquête publique.

Dans ses conclusions en date du 2 mars 2016, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette modification.

Les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte des avis émis sur le projet n'entraîne aucune modification du projet.

M. Yung demande s'il y a des choses nouvelles et souhaite pouvoir obtenir les documents plus tôt car il s'agit de chose importante.

Mme Rouzée lui répond que la troisième modification avait pour but de clarifier la rédaction de certains paragraphes entraînait des difficultés d'interprétation sur les demandes d'urbanisme.

Il y a aussi eu une homogénéisation des zones d'urbanisme afin de corriger des erreurs manifestes, par exemple des fautes de frappe...

Enfin, elle ajoute qu'il y a eu des précisions d'aménagement, notamment pour l'Ilot Thorel ; mais il s'agit de changements mineurs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-061

VOIRIE - AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE SUR LA COMMUNE DE LOUVIERS – CONVENTION FINANCIERE AUTORISATION

M. Bidault informe les membres du conseil municipal que l'Agglomération Seine-Eure et la commune de Louviers vont étudier l'aménagement des rues Foch, du Général de Gaulle, du Matrey et du Parvis de Notre Dame afin d'améliorer l'attractivité du centre-ville.

Ce projet s'inscrit dans l'opération dénommée « Cœur de ville ».

Cette opération nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre extérieur aux services communautaires. Le montant des études comprenant : la mission de maîtrise d'œuvre, les levés topographiques, les diagnostics divers et la mission de coordination SPS, est estimé à 220 000 € HT, soit une dépense de 71 500 € (32,50 %) pour la commune de Louviers.

Il est donc proposé de conclure avec l'Agglomération Seine Eure, une convention financière afin de déterminer les frais d'études de l'opération et de fixer le montant prévisionnel de la participation financière de la commune à 71 500 € HT, représentant 32,50 % du montant concerné.

Lors de la validation de l'Avant-Projet, une nouvelle convention financière concernant les travaux sera établie entre l'Agglomération Seine-Eure et la commune de Louviers.

Il est proposé aux membres du conseil d'accepter cette opération et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. Bidault précise qu'un cabinet travaille actuellement sur les projets et qu'il est actuellement dans la phase de concertation.

M. le Maire tient à ajouter que les sujets concernées sont la rue du Matrey, la place du parvis de l'église ainsi que la place Ernest Thorel (tous les sens de circulation, les règles de stationnement, les usages...)

Il ajoute que les principaux chantiers de voiries seront rue du Matrey et place du parvis de l'église et qu'il y aura un conseil municipal extraordinaire consacré à la présentation du rapport final des étudiants de sciences po qui réfléchissent à l'urbanisme.

M. Yung demande que l'opération cœur de ville soit présentée dans un premier temps aux élus avant le public.

M. le Maire approuve.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-062

PERSONNEL COMMUNAL : PLAN DE FORMATION 2016/2020

Depuis la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et sur la formation professionnelle, chaque collectivité a l'obligation de mettre en place un plan de formation.

L'audit des Ressources humaines de la collectivité au printemps dernier a particulièrement insisté sur la nécessaire montée en compétence du personnel communal tout statut et poste confondu. Le diagnostic opéré met néanmoins l'accent sur le rôle de l'encadrement et la nécessité de l'accompagner afin qu'il puisse être un point d'appui efficace dans un processus de changement amorcé avec l'arrivée de la nouvelle municipalité et le recrutement de la nouvelle DGS.

Fort de ces éléments la Ville de Louviers doit réfléchir à la mise en place de son plan de formation 2016/2020 et le faire coïncider avec le contexte, le diagnostic opéré, et surtout les ambitions politiques affichées. C'est ainsi qu'il convient désormais de:

- Ne plus s'arrêter aux simples formations techniques : continuer toutefois les formations obligatoires en la matière afin d'améliorer la performance du service public.
- Renforcer les formations sur les risques afin d'améliorer la qualité de vie au travail et de réduire les accidents du travail et donc l'absentéisme.
- Développer les formations managériales, notamment pour les catégories B en situation d'encadrement, telles que nous l'avons présenté dans le chapitre précédent.
- Mettre en œuvre des formations sur le management de projets associant Directeurs, chefs de services, et élus délégués pour renforcer la transversalité et faciliter les relations inter services.

Ce diagnostic a été complété par l'état des lieux effectué par la Directrice Générale des Services dès son arrivée en juin 2015

Cet état des lieux s'appuie tout d'abord sur une identification des risques propres à la collectivité. Ces risques répartis en 4 grands domaines sont les suivants :

Juridique : Défaut de veille proactive.

Technique : Difficulté de travailler en transversalité : Cloisonnement, cohérence dans les missions confiées, vieillissement du personnel – perte de la technicité.

Humain : Contexte économique et social, défaut de communication, traçabilité - transparence

Financier : manque de fiabilité budgétaire, manque de procédure. intégration des NAP.

Ces éléments ont permis à la DGS de déterminer les perspectives à l'horizon 2020 de la ville de Louviers, autour de 3 axes :

Axe 1 - Organisation : S'inscrire dans un processus d'amélioration continue (ex : réinterroger de manière régulière les organisations pour les rendre adaptées aux besoins)

Axe 2 - Management : Donner du sens, de l'envie, de la motivation et la volonté d'entreprendre à tous les niveaux et mettre en œuvre un projet de management lisible et clair

Axe 3 - Outils: Développer une culture commune de gestion (ex : Uniformisation des pratiques, des outils, sécurisation des procédures)

Afin de pouvoir atteindre les objectifs, un schéma directeur (sorte de réponse opérationnelle aux objectifs et feuille de route pour le mandat) a été imaginé. Celui-ci s'articulera autour de 4 grandes thématiques :

1-Pilotage financier/RH : comprendre les mécanismes pour prendre les décisions et affiner les choix et chercher ou trouver des solutions alternatives.

2-Organisation et conditions de travail : Mettre en place les outils les plus adaptés pour piloter : Mettre en place des outils pour simplifier le quotidien, gagner du temps et de la sérénité.

3-Gestion des emplois et compétences : opérationnels : développer l'autonomie, la polyvalence et la transversalité

4-Communication : Donner une vision claire, globale, actualisée et partagée de la structure et de son fonctionnement

Ces 4 axes constitueront le socle du plan de formation 2016/2020.

Au regard des objectifs opérationnels qu'il convient de faire aboutir d'ici à 2020, 2 thèmes principaux ont été identifiés :

- La nécessité de moderniser l'organisation par l'utilisation des outils et la mise en œuvre des pratiques
- La nécessité de sécuriser la structure dont les domaines d'intervention vastes, sensibles, très encadrés juridiquement... on parle ici de la réponse que la formation peut apporter aux risques technique, humain, financier et juridique.

Elaboration plan de formation 2016/2020

1 - Moderniser les outils et les pratiques:

a) Les outils

- Améliorer la communication par une meilleure connaissance des règles de base (Emetteur/récepteur, postures, techniques, techniques d'accueil...), et par une meilleure utilisation des outils mis à disposition (mails, intranet, écrits professionnels, conduite de réunion...)
- Améliorer les connaissances et l'utilisation des outils professionnels : outils informatiques (logiciel), engins spécialisés, matériels de nettoyage,
- Généraliser la dématérialisation des procédures (ex : Référent financier ...)

b) Les pratiques

En développant l'autonomie professionnelle et la polyvalence

Consolider les techniques et les compétences des agents sur les postes de travail (exemple : Finances, accueil, RH, urbanisme, maçonnerie, équipements recevant du public,...)

Formation à l'évaluation pour disposer d'une méthode commune évolutive fondée sur des techniques d'entretien visant l'efficacité du processus....

Former à la conduite de projet ceci afin de développer la transversalité et favoriser un mode de fonctionnement commun et normé

Aider à maîtriser ou acquérir les techniques d'écrits professionnels. En effet, la non maîtrise de l'écrit empêche les agents de progresser dans leur carrière et de passer des concours ou examens.

Formations spécifiques emplois Aidés : CAE, EA, agent d'animation sur le temps périscolaire

2- Sécuriser la collectivité :

a) Sécurisation juridique

Sensibiliser les encadrants et les agents aux impacts de toutes actions menées ou non dans le cadre professionnel

Mettre en place un tronc commun de connaissance sur les risques inhérents aux champs d'intervention d'une collectivité

Former et informer à la responsabilité personnelle et pénale

b) Sécurisation humaine

Gestion des agents, le risque physique, les agressions verbales, la prise en compte de la pyramide des âges, les risques psychosociologiques, les métiers à usure, ...

Formation encadrements Animer et encadrer son service au quotidien

Protéger l'intégrité physique des agents par le biais des formations dites « sécurité » : obligation réglementaire on retrouve ici les formations CACES, SSIAP, SST, habilitations électriques....

Détecter et Accompagner les situations générant du stress notamment grâce aux formations en développement personnel (prise de parole en public, gestion du stress, gestion du temps, faire face aux conduites agressives...)

c) Sécurisation technique

Connaitre pour mieux agir et anticiper.

Former à la conduite de projet (notion de pilote, budget prévisionnel, actions, objectifs, calendrier...)

Mettre en place des tableaux de bord d'activité afin d'éclairer au mieux les élus et alimenter les politiques publiques (outils permettant de mesurer les écarts entre résultats attendus et résultats obtenus)

Consolider les savoirs faire et anticiper les évolutions sociétales, techniques et technologiques (développement durable, nouveaux matériels, modifications réglementaires : normes bâtiments par exemple, évolutions informatique...)

d) Sécurisation Financière

Prise en compte de la dimension financière de la collectivité, la nécessité d'en comprendre les mécanismes pour d'une part comprendre les décisions et les choix, d'autre part aller rechercher ou trouver des solutions alternatives (financements, subventions...) et enfin mettre en place les outils les plus adaptés pour la piloter.

Mettre en place un tronc commun de connaissance sur la fonction financière

Apprendre à gérer un budget

Mettre en place des tableaux de bord financiers

3 – Le chemin :

La formation professionnelle est un atout fondamental pour l'employeur comme pour l'agent.

Elle permet :

De Maintenir et d'accroître la qualification des agents (gain de temps pour la collectivité)

De fidéliser et de motiver

D'anticiper les départs et de les prévenir

De sécuriser les élus et la structure en cas d'accident.

Néanmoins, la formation a un coût qui peut être intégré dans un dispositif traditionnel ou financé via des solutions alternatives

Les financements traditionnels

Par le C.N.F.P.T par le biais du 1% de cotisation obligatoire de la masse salariale que la commune verse (formations catalogue) chaque année. Le C.N.F.P.T est l'organisme dédié à la formation des agents du service public

Par le C.N.F.P.T. dans le cadre d'un paiement en sus pour ce qui concerne les formations obligatoires relatives à la sécurité physique des agents

En intra : par le cnfpt formations en groupes au sein de la collectivité.

Ces formations sont réalisées par des intervenants extérieurs du C.N.F.P.T. Elles présentent un double avantage : correspondre aux besoins spécifiques de la collectivité. Mises en place à partir d'un cahier des charges spécifique et propre à la collectivité (ex. : formation accueil) et être organiser localement ce qui évite aux agents de se déplacer (pour certains cette alternative n'est pas négligeable par ailleurs elle répond aux problématiques de développement durable : moins de déplacement)

En interne : il s'agit ici d'organiser nous-même nos formations en nous appuyant sur les compétences développées par les agents présents dans la collectivité. L'avantage de cette formule c'est qu'elle s'opère à moindre coût et dans un climat de confiance pour les agents réfractaires (ils connaissent l'intervenant qui lui-même connaît bien les problématiques locales). Par ailleurs, elle s'organise dans nos locaux et valorise les agents formateurs (donne du sens/motivation)

Les stages d'immersion et les échanges d'expériences ont l'avantage de permettre aux agents qui souhaitent changer d'orientation professionnelle ou affectés à des métiers dit à « usure » de se faire une idée plus précise d'un métier ou d'un service. Cette solution permet également de développer la polyvalence et surtout de travailler sur le décroisement et le travail en équipe : on comprend mieux ce que l'on connaît.

4– Le Calendrier :

Le plan de formation étant prévu pour 4 ans, les formations seront programmées selon un calendrier prévisionnel qui précisera les priorités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-063

PERSONNEL COMMUNAL : REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION

Afin d'organiser la mise en œuvre du plan de formation 2016/2020 il est nécessaire de lui associer un règlement intérieur qui acte les modalités pratiques de mise en œuvre et garantisse l'application de la réglementation en la matière aux agents.

Ce règlement intérieur se décompose en deux parties :

- la première qui replace le cadre juridique de la formation dans la Fonction Publique
- la seconde qui décrit la mise en œuvre pratique applicable aux agents de la ville de Louviers

M. Yung demande ce qui change par rapport à un plan de formation classique.

Mme Perchet lui répond qu'il n'y avait pas de plan de formation formalisé, tout au plus une succession de demandes individuelles. En l'espèce il s'agit de mettre en cohérence, la formation professionnelle avec les orientations politiques et le cap donné à chaque service.

Ce plan de formation est par ailleurs une obligation légale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-064

TRANSFERT DU SERVICE DE MEDIATION ET PREVENTION DE LA VILLE AU CCAS

Le service de médiation et prévention, constitué de quatre intervenants sociaux et d'un chef de service, a été créé en 1998 en même temps que le centre social Pastel.

Initialement intégré au service enfance et jeunesse, il a au départ fait porter son intervention en grande partie auprès des jeunes, orientation confortée par le Conseil Général qui assure par le biais d'une convention le financement d'une partie d'un poste.

Parallèlement, le service a su se faire reconnaître auprès des bailleurs sociaux comme un interlocuteur indispensable, ce qui s'est traduit par des conventions de participation financière de leur part au fonctionnement du service.

Au terme d'un changement d'orientation confirmé par un rattachement hiérarchique au CCAS en 2008, le service s'est engagé dans un travail de médiation, d'accès aux droits et aux soins des personnes les plus vulnérables, la mission de prévention auprès des jeunes se voyant progressivement confiée au centre social La Chaloupe.

La proposition soumise au conseil municipal consiste à prendre acte de cette évolution à travers le transfert du personnel et des moyens du service au CCAS, dans une perspective de clarification de la politique sociale menée par la collectivité.

Ce transfert permettrait une simplification de la gestion du service, ainsi qu'une reconnaissance du travail social mené par les médiateurs, dans une logique de complémentarité avec le CCAS.

Il se traduirait par les mesures suivantes :

La gestion du personnel

Les agents du service seront transférés de la Ville au CCAS.

Les emplois correspondants seront supprimés au tableau des effectifs de la Ville et créés au tableau des effectifs du CCAS, en veillant à ce que les postes créés correspondent bien au métier exercé.

Cela se traduira donc par la suppression au tableau des effectifs municipal d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe, un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe, un poste d'animateur et un poste d'assistant socio-éducatif.

Le poste de responsable de service sera quant à lui maintenu au tableau des effectifs de la Ville, mais l'emploi fera l'objet d'une mise à disposition auprès du CCAS par le biais d'une convention prenant effet à la date de transfert du service.

Ces modifications auront pour corollaire la création de quatre postes au tableau des effectifs du CCAS. Les changements proposés ne pourront bien évidemment avoir aucune conséquence négative sur le traitement des agents concernés.

Les moyens matériels et financiers

Les bâtiments : les locaux du manoir de Bigard restent la propriété de la Ville. Les frais liés au fonctionnement, à l'entretien, à l'investissement sont assumés par la Ville et refacturés au CCAS dans des conditions à déterminer par convention ultérieure.

Les contrats et conventions : les contrats portant sur les frais de gestion du service (informatique, téléphonie, électricité etc) ne sont pas modifiés et restent à la charge de la Ville, laquelle proposera soit des avenants, soit une refacturation au CCAS selon des modalités à définir dans une convention ultérieure.

Le CCAS est subrogé dans les droits et obligations du service de médiation s'agissant des conventions passées ou à venir avec les bailleurs sociaux.

La convention signée avec le Conseil Départemental portant sur le financement du service est maintenue en l'état et les recettes restent perçues sur le budget principal de la Ville, cette mission étant désormais exercée par le centre social La Chaloupe.

La subvention versée par la Ville au CCAS est majorée du montant correspondant à ce transfert, étant précisé que les mouvements budgétaires sont neutres : la majoration de la subvention au CCAS correspond à la baisse des dépenses constatées sur la Ville.

Le montant est calculé au prorata de l'exécution budgétaire, à savoir trois mois dès lors que le transfert serait effectif au 1er avril 2016.

Enfin le cadre comptable lié au service sera clôturé au 1er avril au budget principal de la Ville et créé au budget principal du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-065

PERSONNEL COMMUNAL - MISE A DISPOSITION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL LA VILLE AUPRES DU CCAS

Mme Terlez explique que dans le cadre d'une réorganisation de ses services, la municipalité a souhaité transférer le service de médiation et prévention au CCAS.

Dès lors, il convient d'allouer à ce dernier les moyens nécessaires au fonctionnement du service et d'organiser le transfert ou la mise à disposition de personnel dans le respect des contraintes statutaires.

C'est dans le cadre de cette réorganisation qu'est proposée une mise à disposition d'un poste d'attaché territorial auprès des services du CCAS, étant entendu que le salaire de l'intéressé sera versé par la Ville mais intégralement remboursé par le CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 16-066

REORGANISATION DU ROULEMENT DE TRAVAIL AU SEIN DES CRECHES DES ACACIAS ET DES CAPUCINES ET MISE EN CONFORMITE DES CRECHES.

Mme Perchet rapporte que l'organisation actuelle des crèches n'offre que très peu d'options pour assurer une permanence et une qualité d'accueil en cas d'absence de personnels.

Depuis plusieurs mois, de nombreuses absences (arrêt maladie, arrêt longue durée, congé parental, reclassement...) du personnel ont un impact sur l'organisation des crèches, la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents. Des agents contractuels assurent

ces remplacements. Si depuis deux ans le service dispose de deux agents de remplacement l'organisation actuelle des crèches des Acacias et des Capucines notamment fragilise l'ensemble de la direction petite-enfance.

Alors que la fréquentation des crèches est linéaire chaque jour de la semaine, la présence des agents varie d'un jour sur l'autre. Plus généralement, le temps et l'organisation du travail varie d'une crèche à l'autre.

Les crèches des Acacias et des Capucines sont ouvertes du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30. Pour respecter les taux d'encadrements définis par l'article R2324-43 de code de la santé publique un roulement est organisé entre les agents qui travaillent sur ces crèches.

Elles travaillent sur 4 jours pendant 9 heures avec une alternance dans le jour de repos et/ou dans les horaires de travail.

Ainsi, aux Capucines, l'encadrement hors directrice est prévu au plus juste et en deçà des ratios habituellement appliqués à savoir 4 agents les lundis, mercredis et vendredis. Dès qu'il y a un absent l'un de ces jours les taux d'encadrements minimum ne sont plus respectés et le remplacement est inévitable. A contrario les mardis et jeudis la crèche est systématiquement en sur effectif avec 6 agents présents.

A la crèche des Acacias, l'encadrement hors directrice est de 4 agents les lundis, mardis et vendredis, de 3 agents les mercredis et de 5 agents les jeudis. Cette organisation entraîne une fragilité le mercredi qui n'est plus systématiquement compensée par une baisse des effectifs enfants accueillis.

Actuellement, au sein des crèches, les directrices sont intégrées dans la rotation des équipes. Cette organisation ne permet pas un bon accompagnement des équipes et des parents, ne respecte pas la réglementation.

Un repositionnement des directrices leur permettra d'être plus disponibles pour l'accompagnement des équipes et des parents et pour leurs tâches administratives. Dans le même temps leur implication auprès des enfants dans le service sera :

- concentrée sur des périodes de fragilités en cas de besoins (période de repas, de couché, temps d'accueil...)
- liée à l'absence inopinée d'un agent
- en lien avec la survenue d'évènements particulier (manifestation, sortie, adaptation, accueil d'urgence...)

Le positionnement des agents contractuels est aussi inégal. Il y a 1 agent contractuel sur une équipe de 7 agents aux Capucines. Aucun sur une équipe de 6 à Saint Germain, 3 sur une équipe de 5 aux acacias plus une apprentie et 2 sur une équipe de 4 au Petits Loups.

La répartition des agents contractuels permettra un meilleur accompagnement des agents positionnés sur ce type de contrat et renforcera l'encadrement sur les crèches des Acacias et des Petits Loups qui jusque-là accueillait la majorité d'entre eux.

Si la sécurité des enfants est assurée la qualité de l'encadrement est trop souvent sacrifiée et les conditions de travail sont dégradées. Cela entraîne parfois une démobilisation des professionnelles et une fatigue physique et morale qui favorise la survenue d'arrêts maladies et entretient voir amplifie ce phénomène.

Par ailleurs, les articles R2324-43 ; R2324-40-1 ; R2324-39 et R2324-37-1 de code de la santé publique concernant les taux d'encadrement, le positionnement des directrices et la présence d'un médecin et d'une infirmière au sein des crèches ne sont pas respectés.

Concernant la crèche familiale, l'article R2324-41 indique que « les services d'accueil familial d'une capacité égale ou supérieure à trente places disposent d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat à raison d'au moins un demi-poste, auquel il est ajouté un demi-poste de plus par tranche complète de trente places supplémentaires au-delà de trente. » La crèche familiale de Louviers compte actuellement 33 places mais ne dispose pas d'un EJE diplômé comme indiqué ci-dessus.

Depuis le début de l'année 2016, de nombreux temps de concertation ont été menés au sein des crèches pour permettre le partage de ces constats et la construction de réponses adaptées qui ont été présentées au CT du 18 mars 2016.

Sur cette base, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, d'apporter plus de sérénité au sein des crèches et de se conformer à la réglementation, il est proposé de :

- Sortir la directrice de la rotation des plannings et demander aux directrices d'effectuer les remplacements lorsque nécessaire dans la limite d'un mi-temps maximum.
- Organiser la crèche des capucines pour permettre la présence chaque jour de 5 agents auprès des enfants.
- Maintenir les agents de remplacement
- Créer un poste d'infirmière et le positionner en partie comme agent de remplacement pour donner plus de possibilités en cas d'absences.
- S'assurer du concours régulier d'un médecin.
- Réfléchir à une harmonisation des fonctionnements des crèches pour faciliter les remplacements.
- Mieux répartir les agents en contrat aidé sur l'ensemble des crèches.
- Positionner l'apprenti sur la crèche des Capucines pour soulager l'équipe qui est pénalisée par une organisation spatiale des locaux qui nécessite des décroissements.
- Positionner un demi-poste d'EJE sur la crèche familiale.

Mme Perchet précise que le personnel et les contrats aidés seront répartis autrement. Actuellement, ce secteur compte 3 contrats aidés mais les recrutements ne sont pas terminés.

Délibération adoptée par 26 voix pour, 5 abstentions et 1 contre.

N° 16-067

AMICALE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX DE LOUVIERS - SUBVENTION POUR L'AIDE AUX PRATIQUES CULTURELLES

M. le Maire rappelle que l'Amicale du Personnel Communal s'emploie à réaffirmer sa vocation à soutenir les pratiques culturelles et de loisirs conviviaux des agents municipaux. Elle a, en particulier, pris l'initiative d'encourager auprès du personnel le recours aux services de la Médiathèque et de l'Ecole de Musique en accordant des aides financières aux agents.

Il est proposé au Conseil d'accompagner cet effort en accordant à l'Amicale des employés communaux de Louviers une subvention d'un montant de 2 251,00 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Renoncourt tient à prendre la parole en fin de conseil et dit qu'il n'y a pas eu de demande de commentaire concernant le compte-rendu.

M. le Maire lui affirme que cela a été demandé en début de conseil mais lui donne tout de même la parole.

M. Renoncourt souhaite revenir sur les cinq lignes qui définissaient son intervention lors du dernier conseil municipal.

Il trouve que cela n'est pas le reflet de ce qu'il a souhaité exprimer concernant la délibération portant sur le repos dominical.

M. le Maire propose la rédaction suivante qui viendra amender le compte rendu de la séance du 29 février 2016 :

« M. Renoncourt confirme que la délibération a été passée à la CASE et qu'il s'est abstenu, non pas parce que le sujet ne l'intéressait pas mais qu'il lui semblait bien que ça n'était pas le lieu pour discuter de ce sujet-là. Il pense par ailleurs qu'il n'est pas possible ni opportun de toutes façons d'essayer d'harmoniser cette disposition sur l'ensemble de la CASE, ce qui paraît difficile lorsque l'on compare les commerces de Louviers et ceux de la Haye Malherbe par exemple. Sa première réflexion concerne la règle du repos dominical des salariés qui a suscité beaucoup de débat ces derniers mois. Sur ce sujet, il pense qu'il est important d'être vigilant à ne pas banaliser le dimanche, en aucune façon le dimanche ne doit devenir une journée comme les autres. La deuxième réflexion concerne les 5 dimanches autorisés aujourd'hui, ils ne couvrent pas l'ensemble des plages où l'on a une possibilité de forte consommation, par exemple la fête des pères, des mères, rentrée scolaire, ainsi que des animations locales à mettre en œuvre. Pour autant le pouvoir d'achat n'est pas extensible. En conséquence si on prend cette mesure, il faut que parallèlement on soit capable de faire venir des clients nouveaux, touristes, visiteurs en mettant en place des animations importantes. Le

passage à 12 dimanches permet effectivement à des grandes surfaces d'ouvrir plus souvent, là encore il se demande si des études ont été faites sur la question. Il ajoute qu'aujourd'hui il y a un certain nombre de commerces qui pourraient être ouverts le dimanche et qu'ils ne le sont pas, exemple sur 10 restaurants 3 étaient ouverts, ce qui n'attire pas là non plus le client. Il note néanmoins un point positif qui est de laisser le choix aux salariés (volontariat). Il termine en déclarant qu'il votera pour cette délibération. »

M. le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 20 juin prochain à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Louviers, le 14 juin 2016

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD